

MANIFESTATION DU 1<sup>er</sup> MAI — 10 h — PLACE DE LA BASTILLE — PARIS

T2137-485-8,00 F

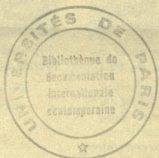
ISSN 0026-9433

le monde  
**Libertaire**

Organe de la FÉDÉRATION ANARCHISTE

adhérente à l'I.F.A.

N° 485 JEUDI 28 AVRIL 1983 8,00 F



**1<sup>er</sup> MAI-MANIFESTEZ!**

POUR UNE SOCIÉTÉ LIBRE ET ÉGALITAIRE,  
DEBARRASSÉE DES CLASSES ET DE L'ÉTAT!



F°P 2520

GALA À BEUVAIS AVEC LÉO FERRÉ

Le groupe libertaire de Beauvais et les associations APPA et AEC organisent un gala avec Léo Ferré, au Théâtre municipal de Beauvais, le mercredi 11 mai 1983, à 21 h. Les billets sont disponibles en Picardie aux points suivants (65 F) : - Compiègne : Centre culturel de Compiègne et du Vexin (CACCV) ; - Méru : Maison des jeunes et de la culture ; - Beauvais : Syndicat d'initiative, rue Carnot ; Music-Lover, discaire, rue Gambetta ; APPA, BP 227, 60009 Beauvais Cedex. De plus, cinquante billets sont disponibles à la librairie du Monde libertaire, 145, rue Amelot, Paris-11e.

COMMUNIQUÉS

• En vue de l'obtention de l'abrogation du protocole Henu/Savary, un collectif s'est constitué sur Romans. On peut le contacter à la permanence du groupe des objecteurs (le GODA), tous les mardis, de 16 h 30 à 18 h, MJCR Martin-de-Romans.

• Le groupe « Albert Camus » de Toulouse tient une permanence tous les samedis, de 15 h à 18 h 30, dans les locaux du CEAC, au 1 bis, rue Gramat, à Toulouse.

• Un comité de lutte pour l'abrogation du protocole d'accord Henu/Savary est en voie de constitution à Angoulême. Pour tout contact, écrire aux RI qui transmettront.

• Le groupe E. Pouget (vallée de Chevreuse) organise, tous les premiers mardis de chaque mois, un exposé-débat pour ses sympathisants. Ces réunions se dérouleront à l'Orangerie du château de la Pacaterie, 11, rue Charles de Gaulle.

• Un groupe est en formation au Puy (43 Haute-Loire). Les libertaires de la région intéressés peuvent écrire aux RI qui transmettront.

• Le groupe de Lille de la FA vient d'éditer un tract et une brochure d'information sur la loi Savary-Schwartz et le protocole d'accord Henu-Savary. - Prix du tract : 95 F les mille, 55 F les cinq cents, 26 F les deux cents (frais de port compris). - Prix de la brochure : 6 F (+ 10% de frais de port).

Le groupe de Bobigny-Drancy édite mensuellement une brochure intitulée : Sans Etat. Le n° 2 est paru. Il est disponible à Publico, au prix de 1 F.

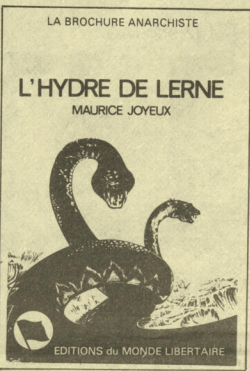
Le Monde libertaire est en vente dans tous les kiosques des gares et les principales maisons de presse. Pour nous aider à limiter le nombre d'inventus, achetez-le toujours au même endroit ou mieux encore : abonnez-vous !

Permanence des Relations intérieures : le samedi, de 14 h 30 à 18 h, au 145, rue Amelot, Paris-11e (m° République), tél. : 805.34.08.

Rédaction-Administration 145, rue Amelot Paris 11e Directeur de publication Maurice Joyeux Commission paritaire n° 55 635 Imprimerie « Les Marchés de France » 44, rue de l'Ermitage, Paris 20e Dépôt légal 44 149 - 1er trimestre 1977 Routage 205 - Publi Routage Diffusion SAEM Transport Presse



La liaison Bas-Rhin de la Fédération anarchiste vient de rééditer la brochure de Pierre Kropotkine : L'Etat, son rôle historique. Cette brochure est disponible à Publico au prix de 16 F.



Brochure éditée aux Editions du Monde libertaire. Prix : 15 F.

Le Secrétariat Histoire recherche toute personne ayant bien connu Fernand Planche et pouvant l'aider dans ses recherches. Le contacter à la librairie du Monde libertaire, 145, rue Amelot, Paris-11e, tél. : 805.34.08.

Sommaire

Table listing page numbers and topics: PAGE 2 Activités des groupes FA, PAGE 3 En bref, Editorial, Amis lecteurs, PAGE 4 Les cocos et le pouvoir... Huguette, Arlette, Alain..., PAGE 5 La terre pour y vivre... Paribas : dehors les clodos ! Delors contre les fonctionnaires, PAGE 6 Objection... Le kaki c'est pas gay, Economie sociale : troisième voie ?, Le printemps de Solidarność Brésil : vers l'implosion ?, Informations internationales, Les chrétiens et le 1er Mai, Notes de lecture, invités de R.-L., 1er Mai 1983, Etatismes et perspectives des luttes anarchistes

PERMANENCES DES GROUPES F.A.

Groupes de Caen : permanences et table de presse le vendredi, de 11 h 30 à 13 h 30, au restaurant universitaire B de Caen. Groupe « Albert Camus » de Toulouse : permanence dans les locaux du CEAC, au 1 bis, rue Gramat, le samedi de 15 h à 18 h 30. Groupe du Morbihan : permanences tous les vendredis de 19 h à 21 h, à la bibliothèque de la rue du Château, à Auray. Liaison Bas-Rhin : permanence chaque vendredi, de 11 h 30 à 13 h, au cours de la tenue de la table de presse, au Restaurant universitaire « Paul Appel », à Strasbourg et le dernier jeudi du mois, à partir de 20 h, au CARDEK, 13, rue du Général-Zimmer, à Strasbourg. Liaison FA de Guingamp : permanence au local du CES, au centre culturel de Pors Anguen, les deuxième et quatrième mercredis du mois, de 20 h à 21 h. Groupe de Noyon : permanence le 1er jeudi du mois, sous-sol de la mairie de Noyon, de 20 h 30 à 22 h 30 environ. Groupe Michel Bakounine : permanence tous les jeudis, de 20 h 30 à 21 h 30, Maison des syndicats, salle n° 2, 2, rue Tréville, 17300 Rochefort. Groupe Région toulonnaise : le samedi de 15 h 30 à 18 h, au centre d'étude et de culture libertaire, cercle J. Rostand, rue Montébello, Toulon. Groupe de Rennes : le mardi à partir de 20 h à la MJC La Paillotte. Permanences FA d'Angers : tous les vendredis de 17 à 19 h, à la librairie La Tête en Bas, 17, rue des Poitiers à Angers. Groupe de Marseille : le samedi de 14 à 17 h, 3 rue de la Fontaine de Caylus, 13002 Marseille. Groupe du Havre, Jules Durand/L'entraide : Pour tout contact, écrire à ADIR, 53, rue Jules Tellier (en face du parking Franklin), 76600 Le Havre. Groupe du 11e : permanence à Publico, 145, rue Amelot, 75011 Paris, tous les mardis de 10 à 15 h. Groupe d'Amiens : permanence tous les mardis de 19 à 20 h, salle Dewailly, 80000 Amiens. Germinial c/o BP 7, 80330 Longueau. Groupe Nestor Makhno de Saint-Etienne : tous les mardis à partir de 19 h 30, salle 15 bis CNT-LP, Bourse du Travail, cours Victor Hugo à Saint-Etienne. Groupe « Soleil noir » de Cadillac : tous les samedis de 14 à 19 h, 26, rue de Branne à Cadillac (salle de l'ancien CES). Groupe Eugène Varlin : petite salle du patronage laïc, 72, avenue Félix Faure, (15e), métro boucicaut, tous les mercredis de 19 à 20 h. Groupe « les temps nouveaux » de Brest : permanence le 3e samedi du mois, de 10 h à 12 h, au Centre social de Pen Ar Creach, rue du professeur Chrétien. Groupe Fresnes-Antony : le samedi de 10 à 19 h et le dimanche de 10 à 13 h, au 34, rue de Fresnes, 92160 Antony, tél. : 668.48.58. Liaison Blois : permanences le jeudi de 18 à 22 h, 24, rue Jean de la Fontaine, apt 57, Blois - 74.26.02. Groupe d'Anizy-le-Château : permanence les lundis, de 19 à 20 h, salle communautaire du Moulin de Paris, Merlieux, 02000 Laon (tél. : (23) 80.17.09). Groupe Sébastien Faure de Bordeaux : le mercredi de 18 à 19 h et le samedi de 14 à 17 h, en son local, 7, rue du Muguet à Bordeaux. Groupe Voline : 26, rue Pat, Paris 20e. Permanences les 1er et 3e jeudis de chaque mois, de 19 à 20 h 30, et samedi sur rendez-vous. Groupe Proudhon de Besançon : 77, rue Battant, les mercredis et samedis de 16 h à 19 h. Groupe d'Aubenas : de 10 h à 12 h, sur le marché d'Aubenas, au cours de la tenue de la table de presse. Groupe Louise-Michel : permanence le lundi, de 18 h 30 à 20 h, au 10, rue Robert Planquette, Paris-18e. Groupe de Beauvais : permanence le 1er mardi du mois, de 19 h à 21 h, salle de la Tour, Soie Vauban, 60000 Beauvais. Liaison d'Aix-en-Provence : permanence tous les mercredis, de 14 à 17 h, dans le hall de la faculté de Lettres, au cours de la tenue de la table de presse. Liaison Brunoy : permanence au Foyer social : 4, allée de Guyenne, entrée côté caves (en face du gymnase), Hautes-Mardelles, le jeudi de 19 h à 20 h. Groupe de Lille : tous les mercredis (excepté pendant les vacances) dans le hall de l'université de Lille III, de 11 h 45 à 13 h 45, à Villeneuve-d'Ascq ; tous les jeudis (sauf pendant les vacances), de 12 h 30 à 13 h 45, dans la cafétéria de l'UT Carrières sociales, 9, rue Angelier à Lille ; tous les premiers samedis du mois, de 15 h à 17 h, au 23 bis, rue de Fontenoy, à Lille (tél. : (20) 53.85.23). Liaison de Lyon : permanence les deuxième et quatrième mercredis de chaque mois, de 20 h à 21 h 30, au 13, rue Pierre-Blanc, à Lyon.

TOULOUSE

Le groupe « Albert Camus » de Toulouse organise une réunion-débat sur le thème : L'enfermement (carcéral, psychiatrique, etc.) le samedi 7 mai, à 15 h, dans les locaux du CEAC, au 1 bis, rue Gramat, à Toulouse.

BONDY

Le groupe Sevrans-Bondy de la Fédération anarchiste organise le vendredi 6 mai 1983 une réunion d'information sur le protocole d'accord Henu/Savary. Cette réunion se tiendra à 20 h 30 au centre Alfa, 3, allée des Pensées à Bondy (93). Les enseignants, élèves, parents d'élèves, etc. y sont cordialement invités pour envisager les actions à mener en vue de l'abrogation de ce protocole d'accord.

PARIS

Dorénavant, le groupe libertaire du 11e arrondissement de Paris organisera chaque année une série de réunions-débats ouvertes à ses sympathisants et amis. Seront proposés différents thèmes dont le premier sera : Radio-Libertaire, la Voix sans Maître (des animateurs de Radio-Libertaire seront présents). Cette réunion se tiendra le vendredi 6 mai à 20 h 30, à l'AGECA, 177, rue de Charonne, Paris-11e (métro Alexandre-Dumas).

BREST

Le groupe « Les Temps nouveaux » organise le vendredi 29 avril, à 21 h, à Brest, une réunion-débat sur l'Education libertaire, avec la participation de Jean-Marc Raynaud. Y sont également abordés les thèmes portant sur l'affaire du Coral et les accords Henu-Savary. Bienvenue à tous les individus intéressés, et rendez-vous au Centre social de Pen Ar Creach, rue du Professeur-Chrétien.

1er MAI À TOULON

Le groupe Région toulonnaise organise un rassemblement, à 10 h, place de la Liberté, à Toulon.

Subscription form for 'Le Monde Libertaire' with a 'Abonnez vous!' graphic. Includes fields for name, address, and a table of rates for different regions and durations.

Vertical text on the right edge of the page, partially cut off, containing various words and fragments of text.

en bref...en bref... en bref...en bref...

• Afin d'aider toute personne face à l'importance croissante des démarches à entreprendre dans le domaine littéraire, tant auprès d'organismes publics ou privés, que pour tenter de résoudre ses problèmes, une association sans but lucratif (loi de 1901) s'est créée : l'EPI (les Ecrivains publics d'Ile-de-France), 29, rue Pasteur, 28350 Saint-Lubin-des-Joncherets, tél. : 16 (32) 58.27.28.

• L'association mayennaise Alfred Jarry a élaboré différents moyens d'action pour s'opposer à l'application du protocole d'accord Henu/Savary. Une pétition est ainsi lancée, adressée particulièrement aux enseignants et parents d'élèves, qui recueille déjà un écho favorable. Pour tout renseignement, s'adresser à : Georges Bonic, 176, rue de Madrid, 53100 Mayenne.

• Depuis quelques mois, les poursuites judiciaires ont repris contre les objecteurs de conscience et les insoumis. Ainsi, la plus chaude peine prononcée depuis plusieurs années envers un objecteur est tombée le 14 avril 1983 : huit mois de prison ferme pour Michel Fache, objecteur de conscience insoumis à l'Office national des forêts (ONF). Dix-huit mois de prison pour avoir affirmé son opposition à la militarisation croissante de la société, dénoncé l'agression constante dont sont victimes les peuples du Tiers-Monde. La répression n'aura jamais été aussi dure sous un régime socialiste. Notons que ce jugement a été rendu par des magistrats civils, les TPTA étant dissout ! (Comité de soutien à M. Fache : 27, rue des Coudres, Evreux, tél. 33.31.53).

• Le Groupe objection collective de Lyon affirme, suite aux propositions du gouvernement relatives à la loi de programmation militaire, son mécontentement et sa volonté continue de lutter pour un véritable droit à l'objection. (A l'intérieur des débats qui vont se dérouler à l'Assemblée nationale sera incluse la réforme du Service national et celle relative à la loi sur l'objection de conscience, réforme qui aura pour thème : la suppression de l'article L50 qui interdisait la publicité de cette loi ; le maintien du service civil d'une durée de vingt-quatre mois, avec élargissement des affectations ; la suppression de la Commission juridictionnelle). Pour joindre le Groupe objection collective : c/o CEP, BP 5006 Saint-Jean, 69245 Lyon cedex 1.

• Le numéro 6 de la revue Iztok (revue libertaire sur les pays de l'Est) est parue. Au sommaire : ... débat Pologne, bilan et avenir de la résistance en Pologne, introduction au problème tzigane à l'Est, le mode de domination soviétique en Europe de l'Est... Iztok, 26 rue Piat, 75020 Paris). En vente à la librairie du Monde libertaire : 15 F.

• Amnesty international a lancé un appel au gouvernement vietnamien pour que soient libérées ou traduites en justice les milliers de personnes détenues sans jugement, parfois depuis la fin de la guerre du Vietnam, il y a huit ans. Des écrivains, des peintres, des journalistes, des membres des professions libérales... sont envoyés en « rééducation ».

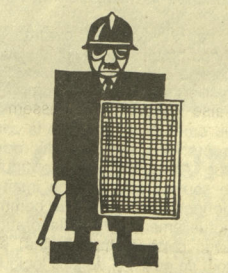
• Le n° 1 de la revue Echantillons est paru. Recueil de la Société protectrice des humains (SPH). Son prix est de 20 F (8,50 F de frais de port). SPH : 103, rue Claude-Bernard, 24000 Périgueux.

• Le Comité de résistance à la militarisation de l'éducation des 5<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> arrondissements de Paris (protocole Henu/Savary) organise une réunion, le jeudi 28 avril, à 20 h 30, 27 avenue de Choisy, Salle Jaune, 75013 Paris.

• La pensée libertaire s'exprime tous les vendredis, de 20 h à 21 h 30, sur Radio-Village, 98,7 MHz (région des Ulis/Gif-sur-Yvette). Vendredi 29 avril : Théophile ; vendredi 6 mai : La Libre Pensée.

• M. Arrouays, après avoir été incarcéré pendant cinq ans et demi pour l'accident de sa femme, mortellement blessée par un fusil de chasse, est depuis le mois de mai 76 interné en hôpital psychiatrique pour « éthylisme chronique » ! Une enquête a été menée en février 83 par trois membres du GIA (Groupe information asile de Paris) qui révèle que M. Arrouays est parfaitement saint d'esprit, comme l'a d'ailleurs déjà estimé la Cour d'assises de Bordeaux, la préfecture se refusant à toute permission de sortie. Le GIA demande la révision du procès et dénonce la décision arbitraire de placement d'office. Pour tout contact : M. François Albaret (commissaire « Internement et loi de 1838 »), 2, domaine de Château-Gaillard, 94700 Maisons-Alfort (avocat : Maître Anne Darmstadter, 11, rue Lincoln, Paris-8<sup>e</sup>, tél. : 256.10.13).

• A Montpellier, le dimanche 1<sup>er</sup> Mai à partir de 9 h 30, à la salle Mistral (près de l'Esplanade), la CNTE organise son meeting annuel : interventions de la CNTE (intérieure et extérieure), ainsi que de membres de la FA. Les groupes locaux de la FA tiendront une table de presse. L'après-midi : partie artistique.



COMMUNIQUÉ

La Fédération anarchiste condamne énergiquement l'escalade de la répression en matière de liberté individuelle, suite au vote par l'Assemblée nationale de l'amendement 66 relatif aux contrôles d'identité. Si le gouvernement actuel, à l'instar du précédent, use habilement des mots — remplaçant ainsi le terme « austérité » par celui de « rigueur » — d'ici quelque temps, suivant cette logique, le projet « Liberté et Sécurité » ne devrait pas tarder à voir le jour. La Fédération anarchiste dénonce cette nouvelle atteinte aux libertés fondamentales et demande l'abrogation de cet amendement.

Fédération anarchiste

AMIS LECTEURS

DEPUIS le 1<sup>er</sup> mars en ce qui concerne le prix au numéro, et le 1<sup>er</sup> avril pour l'abonnement, nous avons dû relever les tarifs de vente du Monde libertaire. A contre-cœur, bien sûr, puisque notre but est de faire connaître au plus grand nombre l'existence de notre organe de presse et que le coût d'achat du Monde libertaire risque toujours de constituer un barrage pour certains lecteurs potentiels. Acculés à prendre cette décision par l'augmentation catastrophique de nos coûts de fabrication, nous espérons conserver notre déficit habituel dans des limites supportables pour la vie de notre hebdomadaire.

Mais c'est vous qui, par votre solidarité, continuerez à permettre au Monde libertaire de paraître chaque semaine. Nos appels ne s'effectuent pas en vain puisque par vos souscriptions et virements automatiques, nous pouvons constater votre volonté de maintenir « un outil pour lutter, pour construire » (thème de notre dernière affiche éditée pour le journal).

En effet, nous devons persister à faire connaître le Monde libertaire hebdomadaire, et des occasions comme le dernier Salon du Livre nous offrent le moyen de sortir du ghetto dans lequel les médias nous parquent. Par des distributions d'exemplaires invendus, par les affiches apposées sur notre stand et par les contacts établis, nous pouvons présenter une image constructive de notre mouvement, et nos propositions sociales. Vu le nombre de visiteurs s'arrêtant à notre stand, nous pouvons constater l'intérêt porté à nos analyses. Cela doit nous encourager et nous confirmer dans notre tâche, afin qu'un jour le changement ne soit plus synonyme de continuation, et que la seule alternative existante ne soit plus « droite ou gauche ».

Les administrateurs  
P. BEDOS — J. RÉMOND

**UN OUTIL**  
POUR LUTTER, POUR CONSTRUIRE  
LE MONDE LIBERTAIRE  
FEDERATION ANARCHISTE 145, rue Amelot 75011 Paris Tel: 805.34.08

- **Souscriptions :**  
LE BOUHELLEC 300 F, LANTUEJOL 20 F, BERTRAND Catherine 50 F, une personne de la CNTF de Choisy 500 F, Groupe de Melun 120 F, BORIES François 50 F, Groupe « Les Temps nouveaux » de Brest 50 F, MALFANT Louis 56 F, RISSE Philippe 50 F, BORRAT André 50 F, BREYNE Hervé 30 F, LEFORT Luc 200 F, MARROT Michel 50 F, BORROZ 300 F, TREMEL Patrick 50 F, THIELLAND J.-P. 50 F, FERRE Philippe 50 F, MINIER Monique 250 F, LE BIDEAU Jean 50 F, Publico 110 F, ALLIGNE Isabelle 100 F, VEIGNAL Raymonde 30 F, PIQUE Guy 50 F, SANCHEZ DIAZ Antonio 50 F, Michel 50 F, anonyme 50 F, CERLES Paul 50 F, BAILLY SALIN 235 F, ZOLLA Eric 50 F, FONTAINE Marcel 150 F, anonyme 65 F, CROWET Hervé 50 F, Publico 395 F, GUIBERT Louis 50 F, Groupe « Les Temps nouveaux » de Brest 80 F, GAUDILLER Gil 50 F, Groupe Pierre-Besnard 500 F, PRUNET Gérard 50 F, MONTANE N. 50 F, BOUEY P. 250 F, anonyme 500 F, GUENEAU Patrick 50 F, VIGNAUD Jean-Michel 100 F, DEVIENDT André 100 F, MOTO 200 F, Groupe de la Vallée de Chevreuse 500 F, Publico 294 F, FRADIN Bruno 50 F, Publico 126 F.

- **Virements automatiques :**  
Groupe d'Aubenas 200 F, Liaison Anizy 100 F, Groupe Fresnes-Antony 150 F, GIRAUD J.-P. 300 F, Groupe Sacco-Vanzetti 350 F, Groupe du 14<sup>e</sup> 50 F, PEYRAUT Yves 100 F, RÉMOND Jacques 100 F, MAY Françoise 50 F, BEAUFILS Etienne 25 F, LANSAC Geoffroy 20 F, FEHR Didier 50 F, RAYNAUD Jean-Marc 250 F, LE TROUHER O. 50 F, Groupe Jacob 100 F, BOITELLE Bruno 25 F, Groupe Malatesta 100 F, LUZE Robert 50 F, Groupe de Béziers 50 F, Groupe de Houilles-Satrouville 100 F, MILLOT Guy 20 F, EXERTIER Philippe 80 F, CHEVTCHENKO Michel 50 F, PARIS Gérard 100 F, COSTES Daniel 50 F, POILEVERT Guy 50 F, SELLIER Bertrand 150 F, Groupe Varlin 100 F, PEIRAT Yves 50 F, Groupe Louise-Michel 150 F, ESCOUBERT Gérard 50 F, CHAPEYROU P. 100 F, FERNANDEZ Luc 50 F, LE GUEN Roger 50 F, PIVERT Gérard 25 F, Liaison Bégard 10 F, Groupe du Marais 50 F, LAFABREGUE Sylvie 50 F, Groupe de Bobigny 50 F, Groupe de Rouen 50 F, BABIN Edmond 100 F, Groupe de Périgueux 50 F, ATZORI P. 50 F, BARCO J.-M. 30 F, MOULIE G. 30 F, GOYAT Joëlle 50 F, FOISON Christian 70 F, ROLIN N. et J.-C. 100 F, BERRAUD J.-P. 100 F, SELLIN P. 20 F, CORDELET Didier 30 F, Groupe d'Angers 100 F, CAILLOT J. 50 F, Liaison Blois 100 F, MAGLIONE L. 100 F, SANCHEZ M. 50 F.

Total des souscriptions (depuis le 17 février) : 7 111 F.  
Total des virements automatiques mensuels : 4 535 F.  
Total (février-mars-avril) : 20 716 F.

Editorial

AYANT fait la navette entre le Sénat et la Chambre de députés, le projet d'abrogation de la loi Sécurité et Liberté a été finalement adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale. Mais comme en régime socialiste il s'agit toujours de faire deux pas en avant et, selon les nécessités du temps, un ou plusieurs pas en arrière, la lente va-et-vient du gouvernement s'est traduite cette fois-ci par la dépose d'un amendement allant, on s'en doute, dans un sens restrictif. Le groupe socialiste du Palais Bourbon a donc, après maintes réflexions, jugé nécessaire d'accorder à tous les fils de France et de Navarre, lors des opérations de contrôle d'identité, le droit de procéder à la prise d'empreintes digitales et de clichés photographiques.

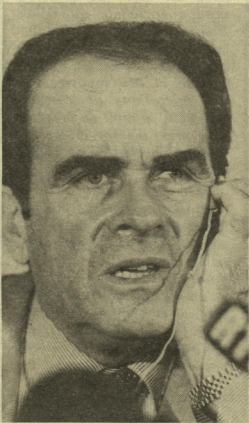
Bien qu'à l'heure où nous mettons sous presse les dernières déclarations de F. Mitterrand semblent remettre une partie du projet en question, point n'est besoin de préciser qu'un tel amendement, représentant en régime parlementaire l'expression de la « volonté populaire », le zèle de nos « braves » pandores républicains, s'en trouverait renforcé et que, ce qui n'était qu'une pratique illégale devenant tout à coup une affaire de routine, toute une partie de la population risquerait de se retrouver fichée par le service anthropométrique de la préfecture de police. Nous retrouvons bien là la grande tradition humanitaire de la gauche française qui, on s'en souvient, pensa dès 1945 qu'il était urgent pour protéger la classe ouvrière des influences funestes de la contestation révolutionnaire de lui trouver au plus vite un chaperon policier à la hauteur de la tâche. Et force est de reconnaître que depuis ce temps-là le zèle répressif de nos braves CRS, puisque c'est d'eux qu'il s'agit, n'a jamais faibli. A quand, messieurs les socialistes, le service anthropométrique décentralisé au niveau du commissariat de quartier ?

Il ne vous reste plus qu'à voter les crédits nécessaires à une telle opération et vous referez autour de vous, face au péril contestataire, l'union sacrée.

Celle qui rassemble tous les étatistes, tous ceux qui pensent comme vous que l'autorité est quand même quelque chose de bon et nécessaire, et qu'après tout la défense de la propriété, de l'armée, de la justice, de l'Etat, de toutes ces castes dont vous faites partie et au titre desquelles vous touchez vos subsides, que tout cela donc mérite bien que vous accordiez à tous les casqués de la République une garde-à-vue de quatre jours, avec ou sans tabassage, c'est selon... et qu'enfin vous leur donniez à tous le droit de figoler la besogne à coup d'encrier et de polaroïd.

Voilà, messieurs les socialistes, à quoi vous conduit la logique implacable du pouvoir ; voilà ce à quoi tous les anarchistes s'opposent avec la plus grande détermination, rejoignant s'il le faut le terrain historique de lutte qui est le leur : la rue.

# Les cocos et le pouvoir ou avez-vous compris Marchais ?...



« Il n'y a pas de fumée blanche ou noire », avait déclaré Juquin lors du dernier conclave communiste. Il fallait peut-être bien un brin de naïveté pour croire que du nouveau, voire du sensationnel pouvait surgir de la dernière session du comité central du PCF.

Certes, nous venions de traverser une période animée avec, dans un ordre autant logique que chronologique, les élections municipales, le remaniement ministériel et les mesures de rigueur. Ce n'était pas pour autant que le rite allait s'en trouver bouleversé. Le comité central n'est pas un parlement qui débat, légifère, fait et défait les gouvernements. C'est une chambre d'enregistrement. On retrouve, place du Colonel-Fabien, en modèle réduit, la construction pyramidale du PC d'Union soviétique. Les grandes décisions se prennent dans le secret des délibérations, au sommet de la hiérarchie, c'est-à-dire pour l'essentiel, dans le petit groupe du bureau politique. Les fonctionnaires du comité central ont certainement moins de pouvoir que les pères des conclaves romains. Quand ils se réunissent, c'est pour dire « Amen ». C'est là tout le charme discret du « centralisme démocratique »...

Les sessions du comité, censé être l'organisme suprême du parti, ont cependant leur importance. Il s'agit en effet de transmettre aux militants des arguments, des directives, éventuellement de leur remonter le moral, de les mobiliser. C'est ainsi qu'ils sont invités « à étudier avec soin le rapport de Georges Marchais » adopté, bien entendu, à l'unanimité par le comité central et « mis à la disposition de chaque adhérent », et ils doivent « s'en inspirer pour poursuivre et développer leurs efforts avec patience et persévérance ». On leur souhaite bien du plaisir à ces braves militants car le discours fleuve du secrétaire général que Juquin a qualifié de « prospectif, combatif et mobilisateur » ne présente aucun intérêt particulier, n'apporte aucun élément nouveau. Marchais n'a fait qu'ajouter bout à bout les arguments de propagande quotidiennement ressassés dans *L'Humanité* en les enveloppant dans les brumes de sa dialectique, car il y a tout de même quelques contradictions difficiles à expliquer.

Le laïus commence par un exercice d'arithmétique électorale démontrant qu'aux municipales nous avons assisté à un « début de remontée de l'influence du PCF » et à « un fléchissement assez sensible du Parti socialiste ». Et vlan ! L'union est un combat, à coups de savates dans les tibias...

A part ça, Marchais proclame : « Nous n'avons nullement à rougir du bilan de ce gouvernement, bilan auquel nous avons pris toute notre part... Depuis que nous travaillons au sein du gouver-

nement et de la majorité, la justice a avancé..., le mieux-être a avancé..., la démocratie a avancé... »

Bien sûr, il y a ces mesures d'austérité délicatement définies comme des « dispositions adoptées par le gouvernement pour rétablir les équilibres extérieurs »... Marchais reconnaît que « les communistes, tout en approuvant massivement l'attitude de leur parti face à cette question, ont exprimé leur mécontentement devant le contenu des mesures gouvernementales ». En conséquence de quoi, « tenant compte des engagements du gouvernement, les députés communistes ont voté la loi autorisant la prorogation des ordonnances, étant entendu... qu'ils ont maintenu leur désapprobation à l'égard de la procédure des ordonnances ». La dialectique, ce n'est pas de la tarte ! Marchais a ajouté : « Il est des camarades en nombre très limité, qui ont rejeté cette décision », mais « aucune fédération, aucune section, aucune cellule, n'a remis en cause notre participation au gouvernement. Seuls ceux qui ne comprennent rien à la politique de notre parti s'en étonneront. » C'est pourtant étonnamment limpide...

Il y a bien d'autres sujets d'étonnement pour ceux qui ne comprennent rien. Par exemple l'exaltation par Marchais de ce « mouvement pacifique à l'échelle du monde » au moment même où le gouvernement auquel il ne rougit pas de participer décide d'affecter 83 000 milliards de centimes, en cinq ans, au budget militaire et en priorité à l'armement nucléaire. Par exemple, aussi, la vigoureuse condamnation du déploiement des Pershing en Europe... que réclame, non moins vigoureusement, le président de la République. Et la politique étrangère de Mitterrand, c'est forcément celle du gouvernement auquel les ministres communistes ne rougissent pas d'appartenir...

Les militants, eux, doivent tout comprendre sans s'étonner. Et ils sont invités, par le comité central, à agir sans plus tarder, c'est-à-dire à « aller vers les gens », à organiser une vaste campagne d'assemblées-débats. Il s'agit d'utiliser les « droits nouveaux », la décentralisation pour « permettre à la France de remporter des succès dans la solution des grands problèmes : réduire le chômage, diminuer l'inflation et rééquilibrer le commerce extérieur, relancer la croissance et se doter d'une économie forte et compétitive en produisant et en achetant français ». Pendant ce temps, à la CGT, Krasucki, membre du bureau politique, pourra toujours organiser quelques « journées d'action » pour canaliser si nécessaire le mécontentement des ignares qui n'auraient absolument rien compris...

S. BASSON

# Huguette, Arlette, Alain, Pierre... et les autres !

HUGUETTE Bouchardeau, la figure de proue du PSU depuis quelques années, nommée secrétaire d'Etat à l'Environnement dans le troisième gouvernement Mauroy : la nouvelle a fait du bruit dans le petit monde de l'autogestion. Comment ? se sont exclamés certains, mi-étonnés, mi-indignés. Huguette au gouvernement, à l'heure où la gauche socio-communiste au pouvoir choisit de mettre l'austérité à l'heure du plus grand nombre et donc de faire payer les pauvres pour résoudre la crise... mais c'est incompréhensible ! Comment ? se sont exclamés d'autres, mi-indignés, mi-étonnés. Huguette au gouvernement à l'heure où la gauche n'a jamais été aussi éloignée de l'autogestion..., mais c'est une trahison ! Une trahison, mon cul !

Certes la nomination de Huguette comme secrétaire d'Etat à l'Environnement a mis le PSU devant le fait accompli. L'organisation et son congrès ne s'étaient jamais prononcé clairement en faveur d'une telle stratégie. Cela étant, au soir du deuxième tour des municipales, déjà, le bureau politique du PSU déclarait : « Partie prenante avec les trois autres partis de gauche de la campagne municipale, le PSU entend aujourd'hui participer plus activement à leurs côtés et à la nécessaire mobilisation commune, et à l'action gouvernementale elle-même. » Et dans la foulée, Huguette Bouchardeau poursuivait : « Il y a eu d'abord le temps de la méfiance, puis l'envie de peser sur les choix du pouvoir, en affirmant : nous y participons si... Ce fut si vous

voulez la période du soutien critique. Aujourd'hui, nous sommes convaincus que la réussite de la gauche implique que nos orientations soient représentées au gouvernement, donc que nous y participions, à un titre ou à un autre. Nous avons senti au cours de cette campagne menée sur le terrain avec nos partenaires qu'on ne peut rester à l'écart. Nous souhaitons poursuivre cette action unitaire à tous les niveaux. »

Comme on le voit, ceux qui jouent aujourd'hui les étonnés auraient dû, pour que nous puissions croire à leur sincérité, s'étonner quand ces déclarations eurent lieu. Car elles étaient claires. Pire, en 81, déjà, Huguette Bouchardeau déclarait : « Pour certains, il faut être critique à l'égard du gouvernement comme s'il s'agissait d'un ennemi potentiel. Pour nous, il faut soutenir ce gouvernement. » Et à l'époque, on ne peut pas dire que de tels propos avaient fait hurler dans les chaumières du PSU.

En fait, le soutien du PSU à la gauche, et aujourd'hui la participation de ce même PSU au gouvernement de cette même gauche, s'inscrivent pleinement dans la logique et le discours de toujours du PSU. Aussi, ceux qui s'en étonnent ou s'en indignent depuis la nomination d'Huguette à l'Environnement sont soit des imbéciles sans espoir, soit de fieffés hypocrites. Et dans les deux cas, ils ne sont pas crédibles un seul instant.

Aussi, pas besoin d'être grand clerc ou diplômé de Sciences politiques pour prédire qu'au prochain congrès du PSU, même

si ça renâcle un peu, la participation au gouvernement sera entérinée.

Bien évidemment, se borner à constater un état de fait de cet ordre est de peu d'intérêt. Sur le terrain, en effet, nous nous retrouvons souvent côte à côte avec les militants du PSU et il est nécessaire que nous expliquions le pourquoi du comment de cette propension au compromis et à la compromission, pour mieux comprendre ces camarades... et pour mieux les rallier à notre point de vue. Essayons donc d'avancer de quelques pas dans cette voie.

Depuis toujours, le PSU s'est inscrit dans le champ de la gauche traditionnelle comme aiguillon, critique et mauvaise conscience de cette même gauche. D'un côté il dénonçait l'incapacité de cette gauche à évoluer et à être porteuse des idées nouvelles comme l'autogestion, l'écologie et d'une manière générale les idées forces de l'après-68. De l'autre, à l'occasion de toutes les confrontations électorales, après avoir fait entendre sa voix au premier tour, il ralliait le camp de la gauche sans l'ombre d'une hésitation, en expliquant que même si la gauche c'était pas le pied, c'était quand même moins pire que la droite. Bref, tout en parlant d'autogestion et en militant activement sur le terrain de la lutte antinucléaire et des luttes du nouveau mouvement social, c'est-à-dire en s'opposant à la gauche institutionnelle, le PSU, en dernière analyse, finissait toujours par la rejoindre. Etonnant, non ?

Etonnant, oui ; étonnant, non. Qui car c'est quand même une dialectique dure à digérer. Non

car cette schizophrénie endémique, qui faisait apparaître le PSU soit sous les traits de docteur Réformisme, soit sous ceux de mister Réformisme, s'explique par un certain nombre de raisons, parmi lesquelles la plus importante est celle du choix d'un changement passant par la conquête et l'exercice du pouvoir.

Le PSU, en effet, comme les innombrables chapelles du gauchisme à la mode d'Arlette Laguillier, d'Alain Krivine ou de Pierre Lambert, a toujours placé au cœur de sa stratégie la conquête et l'exercice du pouvoir. Aussi, dans cette optique, le soutien à la gauche institutionnelle, voire même comme actuellement à la collaboration avec cette même gauche, est tout ce qu'il y a de plus logique, car le changement des détenteurs du pouvoir ne peut pas laisser indifférent une formation politique qui vise à exercer ce même pouvoir. Et donc, logique oblige, le choix du soutien au plus « progressiste » des deux camps candidats à l'exercice du pouvoir est tout ce qu'il y a de plus normal.

Dans ces conditions, le double langage du PSU et de l'ultra-gauche trotskiste, qui se traduit par un « soutien critique » à la gauche, ne doit pas nous abuser. Fondamentalement, ces gens-là se situent à la gauche de la gauche, et donc sur le terrain du réformisme. C'est aussi le choix d'un changement par le biais de la conquête et de l'exercice du pouvoir qui implique ce style de réalité. Et cela explique pourquoi le PSU, comme les trotskistes, est rongé par la scissionnisme. Tous ceux qui pensent parvenir à un compro-

mis ou à un équilibre entre une stratégie de rupture révolutionnaire sur le terrain et une stratégie réformiste au niveau de la politique politicienne, sont en effet un jour ou l'autre étonnés de découvrir l'Amérique, amenés à partir, vaincus et cocus, en claquant la porte. La schizophrénie apparente de ces organisations politiques qui semblent être à la frontière de la révolution et du réformisme ne résiste pas à l'épreuve des faits.

Hier, Rocard avait dû quitter le PSU pour aller faire carrière au PS. Hier encore, Jospin était sorti du trotskisme par la petite porte pour rejoindre l'efficacité socialiste. La gauche, à l'époque, était dans l'opposition et le PSU et le trotskisme servaient d'école de cadre pour le réformisme, tout en occupant le terrain de la révolution. L'illusion était presque parfaite.

Aujourd'hui, la gauche est au pouvoir ; Huguette y occupe un strapontin (bonne chance à toi pour expliquer à tes petits camarades la politique nucléaire du gouvernement ou les accords Hemu/Savary), les trotskistes ont mis leurs critiques dans le placard pour soutenir le progressisme « objectif » du gouvernement socio-communiste... les choses se sont clarifiées. Les grandes gueules du verbiage révolutionnaire ont rejoint les chœurs du réformisme. Nous sommes donc seuls à occuper le terrain de la révolution.

A nous d'en profiter pour impulser une lutte révolutionnaire d'ampleur contre l'exploitation et l'oppression de l'homme par l'homme, contre le pouvoir... et tous les pouvoirs !

H.-C. LAPIDAIRE

1<sup>er</sup> Mai : rassemblement à la Vernède

## LA TERRE POUR Y VIVRE ET Y TRAVAILLER !

Où est-on à la Vernède, cette exploitation agricole occupée par Jean-Emile et Dominique, adhérents au Syndicat des travailleurs paysans ? Sans tomber dans l'optimisme, on peut dire que les travailleurs paysans ont gagné des points, sans aucune doute grâce à la détermination de leur action (voir ML n° 481). En effet, l'expulsion pouvait se produire à partir du 11 avril et, quelques jours avant cette date, les travailleurs paysans ont reçu une lettre du Conseil général PS de l'Hérault comme quoi des négociations étaient en cours entre le Conseil général et la SAFER pour trouver une solution à la Vernède. En clair, cela signifie que l'expulsion est repoussée pendant toute la durée des négociations. Très bien, mais il y a quelques petits hics ! D'abord une mise en garde : les travailleurs paysans doivent s'abstenir de toutes manifestations pouvant compromettre les négociations. Cela n'est pas pour nous étonner ! Plus ennuyeux, les travailleurs paysans — les principaux intéressés — sont purement et simplement éliminés des tractations.

Que peut faire le Conseil général par rapport à la Vernède ? Le Conseil général dispose d'un organisme, l'Agence foncière, qui est destiné à acheter des terrains pour le public. Son financement provient de la taxe verte prélevée sur la vente des terrains à bâtir. L'Agence foncière se porterait donc acquéreur de la Vernède et elle pourrait louer cette propriété à un agriculteur sans préjuger du candidat retenu. Alors, dans cette hypothèse, une partie des bâtiments de la Vernède aura un caractère public, et les travailleurs paysans veulent avoir leur mot à dire sur l'utilisation de ces bâtiments qui pourraient servir pour des réunions syndicales ou à l'accueil de groupes d'enfants des villes ou de groupes associatifs divers.

Bien sûr, si l'Agence foncière permet de débloquer la situation à la Vernède, le problème de la location des terres par la SAFER n'est pas résolu pour autant. Il faudra occuper bien d'autres domaines afin d'épuiser l'Agence foncière qui a un financement limité.

Le rassemblement prévu pour le 10 avril a été reporté au dimanche 1<sup>er</sup> mai, ceci à cause de la brièveté des délais de préparation. Rappelons le lieu : la Vernède, sur la commune de Saint-Michel, près du Caylar, sur le Larzac héraultais.

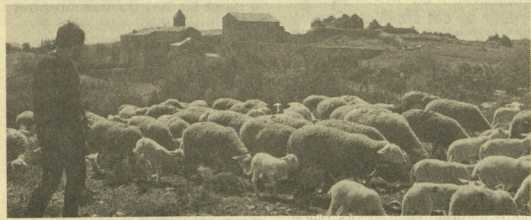
Pour égayer ce rassemblement, des groupes musicaux régionaux et une troupe de théâtre se produiront. Une buvette sera installée, mais pour ce qui est de la bouffe, apporter la saquette !

Un débat sera organisé par les travailleurs paysans sur le foncier, et plus particulièrement sur la maîtrise du foncier par les paysans et non-paysans, et sur le thème : *La Terre, outil de travail*.

Enfin, pour affirmer l'installation d'un agriculteur à la Vernède, il est prévu de semer une partie des terres labourables.

Un 1<sup>er</sup> Mai qui renoue avec la tradition des luttes !

Claude (FA de Béziers)



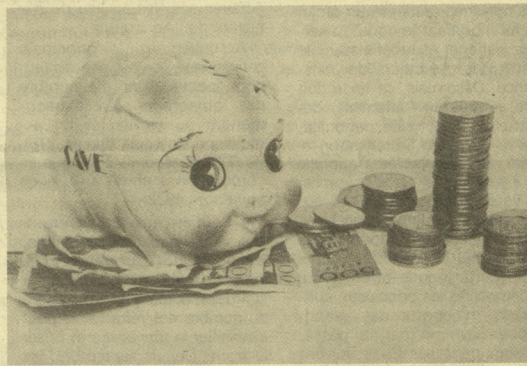
Quand une banque privée n'aime pas les chômeurs

## PARIBAS : DEHORS LES CLODOS !

LES faits relatés ci-après sont authentiques. Ils n'apprennent rien aux compagnons chômeurs qui ont eu à faire face à la muflerie des banquiers. Tout au plus ce récit pourra-t-il atténuer l'effet de surprise que ressentiront les « clodos » habituels à 34 F 05 par jour lorsqu'ils se verront convoqués à leur succursale bancaire. Voyons les faits.

J'étais tranquillement installé dans mon fauteuil, parcourant d'un œil blasé les offres d'emplois et méditant sur les bienfaits de la « rigueur » concoctée par Delors et ses sbires, quand le téléphone sonna. L'attaché de direction de mon agence bancaire souhaitait me rencontrer dans les meilleurs délais, sous le prétexte oiseux de faire ma connaissance. Rendez-vous est pris ; j'optempère, car quelque chose dans le ton de mon interlocuteur me fait penser qu'il serait malséant d'atermoyer.

J'arrive donc à l'agence de cet honorable établissement où, naturellement, je poireaute sous les regards pleins de commisération des employés mâles, tous en costume trois-pièces. J'ai eu l'outrecuidance de me présenter dans ce temple de fric avec une chemise à col ouvert ! Quelle hérésie ! Je suis enfin reçu par M. l'attaché de direction, jeune cadre dynamique, très bon chic bon genre, avec le faciès d'un futur requin de la finance. Après les banalités d'usage, nous en venons au but de ma convocation : la situation de mon compte. Je m'étonne, car même si le montant de celui-ci n'est pas exorbitant, je ne suis pas à découvert et n'ai jamais émis de chèques « en bois ». M. l'attaché, l'air embarrassé, pique du nez dans son (mon) dossier pour m'avouer que ma situation de « demandeur d'emploi » tracasse



quelque peu ses employeurs dans la mesure où je ne reçois pas de revenus réguliers. Le tout exposé naturellement avec les précautions oratoires d'usage.

Sur ces entrefaites, arrivé dans le bureau de M. le fondé de pouvoir de l'agence. La quarantaine altière, costume sur mesure et une gueule à voir faire ouvrir d'urgence un compte chez les concurrents. J'ai droit au même exposé que celui que m'avait infligé l'attaché, mais avec davantage de formes. A la question que je pose de savoir si on souhaite que je retire mes (modestes) économies de cette banque, les deux banquiers jouent les vierges outragées ! Mais sans trop forcer la dose, ce qui m'amène à penser que si je retirais ma clientèle de cette agence, ma foi, ils n'en seraient pas fâchés outre mesure.

Il est évident, pour ces maque-reaux de la finance, que la présence d'un chômeur, parmi leur honorable clientèle (qui compte entre autres célébrités le roi du contrat de confiance) ne saurait être que préjudiciable. Le fric d'un vulgaire salarié, à plus forte raison d'un chômeur, n'a certes pas la même valeur que

celui d'un patron ! Il n'a sur-tout pas la même origine !

Le misérable pognon d'un demandeur d'emploi est juste bon pour les banques nationalisées ou pour les CCP, mais pas pour la Banque de Paris et des Pays-Bas, puisque c'est d'elle qu'il s'agit. Combien eût été différent mon sort si j'avais été cadre supérieur au chômage ou, qui mieux est, patron failli ! L'aréopage de la Paribas se serait déplacé à mon domicile et m'aurait offert toutes les possibilités voulues pour me renflouer !

Hélas, je ne suis (n'étais) qu'un « pauvre » pue-la-sueur, indigne de figurer sur les listings d'informatiques à proximité de noms aussi prestigieux que Darty et consorts...

Je propose à la direction de cette « grande banque privée » — dont, faut-il le rappeler, l'un des hauts responsables s'est donné la mort pour fuir la justice et un autre (M. Richard, le bien nommé) fait l'objet d'un mandat d'arrêt international — de faire apposer à la porte de ses différentes succursales le panneau suivant : « Interdit aux bas salaires et aux chômeurs ».

Jean-Luc

(Individuel de Laxou)

## DELORS CONTRE LES FONCTIONNAIRES

L'EXPLICATION de son plan de rigueur par Delors devant le Sénat a donné lieu à des déclarations pleines de sous-entendus. La préparation du budget 1984 indique qu'il ne s'agira plus de rigueur, mais bien d'une attaque généralisée. En effet, non seulement Delors a annoncé que les effectifs de la fonction publique n'augmenteraient pas, mais il a ajouté qu'il entendait profiter des « 40 000 départs en retraite pour redéployer les effectifs selon les secteurs ».

Cela signifie que le manque d'effectifs dont souffrent certaines administrations ne pourra être compensé qu'en pratiquant des coupes sombres dans les effectifs des autres. Il y a fort à parier que la police et l'armée ne souffriront pas trop de cette mesure. En revanche, la plupart des administrations civiles verront leurs effectifs diminuer « en douceur », à la faveur des départs en retraite.

On est loin des promesses du candidat Mitterrand ! L'annonce de ces mesures laisse également présager un changement de cap dans la lutte contre le chômage. Désormais la priorité absolue sera accordée à la lutte contre l'inflation, et celle-ci sera menée d'abord en s'attaquant à l'augmentation de la masse salariale. Certaines déclarations récentes laissent prévoir de plus en plus clairement que l'Etat n'honorera pas, à la fin de l'année, ses promesses de revalorisation du pouvoir d'achat des fonctionnaires si l'inflation dépasse 8% en 1983, ce qui est déjà une certitude. Quand on sait que la progression des salaires de la fonction publique ne devra pas dépasser 6% en 1984, on arrive à une perte prévisible du pouvoir d'achat de près de 10% sur deux ans pour les fonctionnaires !

En revanche, le gouvernement se montre très sensible aux récriminations du CNPF sur l'augmentation des charges des entreprises, notamment les charges sociales. Il a donc été décidé de commencer à opérer le transfert progressif des cotisations qui alimentent les allocations familiales. Les salariés en supporteront désormais la plus grosse part. Ce que le CNPF et le gouvernement oublient de dire, c'est que l'augmentation des charges sociales des entreprises n'empêche nullement les entreprises françaises de réaliser de substantiels bénéfices. On s'en rend compte actuellement en prenant connaissance des résultats d'exploitation de 1982 : la grande majorité des sociétés, notamment dans les secteurs financier, immobilier, de commerce et même d'industrie, ont augmenté leurs bénéfices dans des proportions réconfortantes pour les actionnaires. On peut aisément prévoir que pour 1983, avec l'entrée en vigueur de l'allègement de certaines charges, le recul du pouvoir d'achat et le renouvellement des aides diverses de l'Etat, les entreprises vont réaliser des bénéfices qu'elles n'avaient pas connus depuis longtemps !

Pour se justifier, Delors a fustigé les « économistes de bazar » qui croient que la lutte contre l'inflation fait augmenter le chômage et inversement. Il est certainement vrai qu'on peut faire les deux en même temps, mais il ne faut pas s'attaquer au chômage en faisant des cadeaux aux entreprises ni s'attaquer à l'inflation en faisant reculer le pouvoir d'achat. Dans les deux cas, les conséquences des mesures d'assainissement s'avèrent plus graves que les maux qu'elles cherchent à combattre. Delors peut s'attaquer aux mécanismes de la loi du profit capitaliste, mais alors c'est bien aux profits qu'il

faut s'attaquer. Cela nécessiterait de s'attaquer au système et de chercher à empêcher ses mécanismes de fonctionner. Mais que les patrons se rassurent, tel n'est pas l'objectif de Delors ! Il se contentera de renflouer les entreprises qui sont en déficit, sans s'inquiéter des excédents qui sont tout aussi nombreux. Dans ces conditions, il ne faudra pas qu'il s'étonne si l'inflation dépasse ce qu'il a prévu et si le chômage augmente. D'ailleurs, il l'a déjà admis publiquement...

Pour en revenir à l'attaque directe menée contre le pouvoir d'achat et les conditions de travail des fonctionnaires, cette décision comporte une autre implication, c'est le refus de toute nouvelle réduction du temps de travail. Si les travailleurs voulaient néanmoins voir réduire leur durée hebdomadaire de travail, il leur faudrait se la payer, c'est-à-dire accepter une baisse supplémentaire de leur pouvoir d'achat et admettre en outre que cela ne permettrait pas d'augmenter les effectifs. Les 35 heures en 1985, on en est loin...

Déjà de nombreux témoignages font état d'une grogne à la base des organisations syndicales. Il est à souhaiter que les grandes manifestations unitaires du 1<sup>er</sup> Mai ne servent pas d'exutoire à cette grogne, de même que les diverses journées d'action prévues ici ou là.

Il faut que le mécontentement des travailleurs éclate avec force. C'est à quoi devront s'employer les militants anarchistes.

Alain SAUVAGE

# OBJECTION : LUTTE OU RÉSIGNATION ?

## Une nouvelle loi

Le mercredi 6 avril, le Conseil des ministres a adopté un projet de loi modifiant le code du service national et redéfinissant le statut des objecteurs de conscience. Désormais, ce texte doit être soumis au Parlement, débattu à l'Assemblée nationale, passé devant le Sénat, pour revenir à l'Assemblée nationale où il sera adopté. Nous le voyons, le vote d'une nouvelle loi sur l'objection de conscience n'est plus très loin. Cette loi promise depuis mai 81 va enfin voir le jour. Cette longue attente, qui a démobilisé les principaux concernés, n'apporte pas grand-chose. Comme par le passé, ils sont pénalisés et ils doivent donner deux ans de leur vie à l'Etat au lieu d'un seul pour les autres appelés. Le statut ne leur est toujours pas automatiquement accordé. L'actuelle commission juridictionnelle, fort contestée, est remplacée par une autre instance de sélection. Pas un mot pour le droit à l'objection à tout moment et pour tout motif. Seul changement, la suppression de l'article 50 qui interdisait de faire connaître la loi, et l'abrogation du décret de Brégançon. C'est le ministre en personne qui aura à juger de la sincérité des convictions de l'objecteur.

## La situation

L'attente de ce nouveau texte a créé une situation assez confuse et différente suivant les cas.

- Les OP 20 (demande-type rédigée en termes indentiques), qui ont été refusés par la commission juridictionnelle, ont été placés en « appel différé ». le Conseil d'Etat n'ayant pas, en l'absence de nouvelle loi, à se prononcer sur ces demandes. Plusieurs dizaines d'objecteurs potentiels sont donc en situation d'attente.

- Ceux qui ont obtenu le statut se voient proposer des possibilités d'affectation dans plusieurs centaines d'associations (Ligue de l'enseignement, Fédération nationale des maisons de jeunes et de la culture, etc.).

Le contrôle du service civil étant désormais confié au ministère des Affaires sociales au lieu du ministère de l'Agriculture.

Actuellement, la principale conséquence en est une diminution spectaculaire du nombre des objecteurs qui s'insoumettent au service civil. La moyenne classique depuis 1974, de 60% d'insoumis à chaque incorporation a chuté à 15% en novembre 1982.

- Pour les objecteurs insoumis, après deux ans de calme, les poursuites ont repris. Les pouvoirs publics profitent de la confusion actuelle et de la baisse du nombre des réfractaires pour intensifier la répression et briser le front. Depuis septembre, les procès se sont multipliés à la vitesse grand V. Uniquement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 83, une vingtaine d'objecteurs ont été jugés, avec des peines de six mois ferme à Chalon-sur-Saône, trois mois ferme à Bordeaux et un mois ferme à Lons-le-Saunier. Quinze autres attendent leur tour.

- Certains sont amnistiés et sont dégagés des obligations militaires (à partir de 29 ans généralement).

Comme on le voit, la situation n'est guère brillante. L'attente pendant deux ans de la nouvelle loi, même si elle a fourni un potentiel réfractaire plus élevé dans le temps, a continué à dissoudre par sa passivité le reste des regroupements spécifiques existant avant 1981. Tout est à faire pour se regrouper et créer des rapports de force susceptibles de contrer la répression.

## Réprimer, apeurer, diviser pour régner

L'arme employée actuellement par le gouvernement est la peur. Il y a un an, chaque objecteur, pour peut-être bénéficier de l'amnistie, a reçu un questionnaire. Il lui était demandé sa situation face au service national, sa situation familiale et professionnelle, le tout devant être retourné au ministère accompagné d'une fiche d'état civil

et d'un « certifié exact » de M. le maire. Après le renforcement du contrôle, les procès ont repris. Aujourd'hui, les Tribunaux permanents des forces armées ayant été supprimés, les juridictions civiles jugent les insoumis totaux. Ils se contentent d'appliquer le code de justice militaire. Conséquence : des peines très lourdes (quinze mois ferme à Lyon fin mars pour deux insoumis). Les objecteurs insoumis, eux aussi jugés par ces mêmes tribunaux écopent de peines de prison ferme, et cela de plus en plus. Déjà, le service civil nouvelle formule a ralenti l'insoumission. Il est probable que lorsqu'il sera demandé aux objecteurs de régulariser leur situation, certains acceptent de le faire, et cela isolera encore un peu plus les autres. Pour l'instant, chacun dans son coin attend, prêt à demander de l'aide en cas de procès. Ce n'est pas suffisant. Il faut une lutte et une défense collectives.

## L'objection, un combat perpétuel

Je crois qu'il est important de se rappeler les batailles menées par les objecteurs.

En 1962, après vingt-deux jours de grève de la faim, à 74 ans, l'anarchiste Louis Lecoin arrache un statut à de Gaulle, pressé par l'opinion publique.

En 1964 et 1965, par la grève, les objecteurs refusent les règlements de discipline inspirés de celui des armées que l'on prétendait nous imposer.

Plusieurs luttes furent menées pour obtenir la liberté d'affectation. En 1965 : refus d'être affecté au sein de la protection civile, et en 1967, 1968 et 1969 : refus de l'Assistance publique. A l'époque, et jusqu'en 1972, le ministère de la Santé est responsable des objecteurs.

En 1968 et 1969, une grève illimitée, un tour de France créateur de Comités de soutien aux objecteurs de conscience (CSOC) et une mobilisation de l'opinion par ces comités font que le gouvernement accepte que les objecteurs de cons-

cience dépendent d'une juridiction civile.

En 1971, une action collective est entreprise par vingt objecteurs (opération 20 ou OP 20) qui font la même demande. Rapidement, plusieurs objecteurs les rejoignent. Le but est clair : faire accorder le statut à tous ceux qui en font la demande pour qu'elle ne soit plus qu'une simple formalité.

1972 voit une nouvelle tentative de l'Etat d'embrigader les objecteurs. Désormais, ceux-ci devront effectuer la première année de leur service à l'Office national des forêts. Par le décret de Brégançon, le gouvernement décide de réglementer strictement l'objection, de donner aux objecteurs un travail précis et obligatoire, de les disperser et de les isoler, afin d'affaiblir leur mouvement, de leur imposer une discipline rigide, afin de pouvoir les contrôler et sévir au besoin.

Plusieurs réactions ont lieu souvent à partir et autour des CSOC. Le secrétariat des objecteurs (SOC) assure un minimum d'information nationale. Des feuilles paraissent. Des individus convoquent des assemblées générales du mouvement, mais celles-ci sans préparation réelle, butent sur la question de la non-violence, l'acceptation d'un service, etc. Les procès comment en 1973. En janvier 1974, des objecteurs de Toulouse publient une plaquette intitulée : « Appel pour une lutte collective contre le décret de Brégançon dans une perspective d'opposition au militarisme ». Autour de cet appel du Comité de lutte des objecteurs (CLO) de Toulouse, des individus vont se rassembler, formant localement des groupes qui vont se fédérer à la suite d'un accord librement consenti pour une certaine tâche : les sept points de revendication minimum (le contrat du principe fédératif de Proudhon, en quelque sorte). Après les assemblées générales, une réunion nationale, en septembre 1974, marque la naissance des CLO, avec pour plateforme celle proposée dans l'Ap-

pel, à laquelle un huitième point est rajouté : service civil d'une durée égale au service militaire. Pour accomplir ce travail, les CLO vont se donner des moyens : collectif national tous les deux mois, regroupant les représentants de chaque CLO, assises nationales, journal *Objection* pris en charge collectivement (et réellement) et géré par un CLO (Toulouse, Lyon, le Mans), tenue de permanences au SOC par les groupes d'Ile-de-France, tirage d'un bulletin interne par le CLO Gagny, tirage de plusieurs brochures, dont un guide qui permet enfin l'information (vingt mille exemplaires), affiches nationales et locales, actions spectaculaires, soutien des camarades jugés, permanences tenues aux incorporations pour faire connaître le combat aux autres objecteurs et aussi prendre des contacts. Ces CLO obtiendront de beaux succès et assureront une propagande antimilitariste importante.

Les années ont émiétté les comités. De nombreux militants ont disparu pour diverses raisons, et la plupart des groupes sont morts. Aujourd'hui, le journal *Objection* a pris un « S » pour faire plus ouvert. Des groupes, surtout occupés de l'effet de leurs initiales, adhèrent à une plateforme, mais aucune structure ne régit le tout. Les décisions sont rarement prises collectivement et l'ensemble est rarement engagé. Chacun donc dispense son énergie et ses moyens financiers sur sa lutte à lui et se sert du bulletin pour passer une pub.

En ces moments difficiles, c'est peu. Des personnes commencent à se réveiller pour mener une lutte collectivement et sortir des « structures » anti-organisationnelles actuelles. Il est temps de s'organiser pour contrer la répression. Il faut rétablir des rapports de force en notre faveur si nous voulons marquer des points.

Bernard  
(groupe Sacco-Vanzetti)

## LE KAKI C'EST PAS GAY !...



DANS une série d'articles du mensuel *Homophonies* : « Y aller ou pas : les gays dans l'escadron », il est lancé cette revendication à propos de l'armée : « Nous (les homos) pourrions réclamer deux droits démocratiques élémentaires : l'interdiction des brimades et insultes sexistes ; le droit d'objection pour homosexualité (*Homophonies* n° 28).

## Pour répondre rapidement...

Tout d'abord, au sujet de la revendication du droit à l'objection pour homosexualité (ajouter l'orientation sexuelle en plus des motifs religieux et philosophiques), il faut noter qu'elle se situe fort en retrait par rapport aux revendications des mouvements d'objecteurs. De plus, invoquer l'homosexualité comme motif, n'est-ce pas entériner le racisme homophobe qui sévit à l'armée ? Il faut rappeler que dans le questionnaire distribué lors des « trois jours », l'homosexualité figure parmi les troubles sexuels. Enfin, réclamer un statut pour fait d'homosexualité ne ferait que généraliser le fichage des homos (la belle aubaine pour les censeurs-flics !).

## Homos antikakis, tous uni(e)s ?

A la lecture de ces articles, je m'interroge surtout sur l'absence de concertation qui existe entre les mouvements antimilitaristes et homosexuels. Ces articles en sont révélateurs (désinformation du mouvement homo sur le fait antimilitariste, sa lutte, sa finalité) de même est révélatrice la censure qui existe dans le milieu antimilitariste sur tout ce qui relève de l'homosexualité.

Pourtant, les questions d'armée, de service national, de militarisation générale de la société sont posées par le mouvement homosexuel, car directement impliqué. En effet, les homos refusent l'armée en grand nombre (on sait comment sont reçus les homos à l'armée, ce qu'ils ont à subir durant leur service), et ils sont parmi les premiers à être exterminés par les régimes militarofascistes (Allemagne 1933, Argentine, Iran, etc.).

Si les antimilitaristes — comme les homosexuels — disent lutter contre le machisme, la phallocratie, le culte de la virilité, ils ne se retrouvent que fort peu sur le terrain des luttes propres à l'un ou à l'autre de ces mouvements, et les homos antikakis ont bien du mal à se faire entendre du mouvement antimilitariste.

Cette attitude faite d'a priori et de vieux préjugés mal placés est fort dommageable et pourrait être enfin dépassée.

Un effort peut être fait dès à présent, à la faveur de la nouvelle loi scélérate sur l'objection de conscience, par les antimilitaristes pour qu'ils s'adressent aux mouvements homosexuels et surtout à leurs médias et les informent des diverses luttes antimilitaristes du moment et des moyens d'échapper et de lutter contre la conscription pour les homos concernés ; et ils sont nombreux. Rien, ou à peu près rien, n'a été fait dans ce domaine.

De plus, les antimilitaristes homos se doivent de dénoncer les gays kaki qui sévissent et ont plus de moyens que nous ; ils doivent aussi dénoncer tout le folklore kaki actuel qui gagne du terrain dans les milieux gays branchés (fantasme de l'uniforme, les petits matelots de *Querelle*, etc.).

Hernu, desserre tes fesses ou les homos auront ta peau !

Jean et Rolland

# ÉCONOMIE SOCIALE : TROISIÈME VOIE?

**L'**ASSOCIATION est l'expression même de la vie et de ses nécessités inéluctables. C'est un acte auquel il est presque impossible de se soustraire, quelque idée qu'on puisse avoir sur le rôle de l'individu pris comme unité sociale.

(Pierre Besnard)

En France, on compte trois cent mille à cinq cent mille associations, on ne connaît pas très bien le nombre exact. Ces associations vont de l'amicale de pétanque, de la philharmonie de village aux associations sportives, sanitaires, écologistes, etc., en passant par les associations de handicapés, de tourisme social, les mouvements de jeunesse etc. Régies par la loi de 1901, elles doivent être à buts non lucratifs et gérées démocratiquement.

De nos jours, le nombre de citoyens qui participent à la vie associative augmente fortement, et les associations sont en forte expansion. Elles sont souvent considérées comme un contre-pouvoir vis-à-vis des pouvoirs publics ou du secteur privé à buts lucratifs. Elles répondent certainement le mieux à tous les besoins qui se révèlent au sein d'une communauté : sports, arts, logements, environnement, transports, etc. Comme les autres composantes de l'économie sociale, le fonctionnement des associations est basé sur le bénévolat, la responsabilité, l'indépendance, la solidarité.

« L'association apparaît ainsi comme le moyen privilégié de donner à ses membres le sentiment d'une maîtrise confortée de leurs aspirations et d'un appareil d'action face aux décisions impersonnelles et lointaines des entités consacrées, l'Administration aussi bien que toutes les autres organisations sociales, politiques, syndicales, morales. » (T. Jeantet et R. Verdier : *L'Économie sociale*.)

L'association, cellule de base, engendre de nouveaux rapports entre les gens, car elle permet l'expression individuelle démocratique, le sociétaire se sentant chez lui, et au même niveau que ses partenaires.

En raison de leur grande dispersion et de leur grand nombre, en raison aussi de la diversité des intérêts qui les animent, les associations n'ont pu, comme la coopération ou la mutualité, se constituer en un mouvement associatif fédéré sur le plan national. Il existe pourtant une Fondation pour la vie associative dont l'objectif est de constituer un lieu de rencontre pour les militants des associations et de servir d'intermédiaire national et régional entre les associations, les médias, les pouvoirs publics. Enfin dans certains secteurs bien définis (sanitaire, tourisme associations familiales, sport...), des regroupements se sont opérés pour coordonner les actions et mettre en commun les moyens de chacun des groupements. Ainsi, l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPS) rassemble 128 organismes représentant 6 500 associations employant 250 000 personnes. Le tourisme social gère 11 249 centres de vacances, soit 1 608 100 lits, ce qui a représenté, en 1979, 109 997 000 journées-vacances et un chiffre d'affaires de 5,074 milliards de francs.

## Le crédit mutuel

Le crédit mutuel a pris naissance en Allemagne en 1845 environ. La révolution industrielle, mais aussi plusieurs crises économiques et de très mauvaises récoltes successives avaient créé une grande misère. C'est pour la soulager que deux pionniers : Raiffeisen et Schulze, eurent l'idée de créer un système de crédit mutuel, qui permettait à ceux qui étaient victimes de la crise, paysans ou ouvriers, artisans, d'obtenir des crédits « pour

l'entraide solidaire d'hommes prenant en main leur destin au lieu de s'abandonner à la rapacité des usuriers ou à la bienfaisance dégradante des institutions charitables ». Raiffeisen établit des caisses de crédit mutuel dans les campagnes, Schulze les ouvrit dans les villes. Bien que quelque peu différentes, elles connurent un éclatant succès. En France, ce système fut introduit en Alsace-Lorraine après la guerre de 1870 et y connut le même succès qu'en Allemagne. Dans le reste du pays, le crédit mutuel ne fut introduit qu'en s'inspirant des banques populaires d'Italie. Il est vrai que l'état des rapports franco-allemands à l'époque ne favorisaient pas les échanges entre les voisins du Rhin !

Proudhon avait bien créé, en 1849, une Banque du peuple à laquelle avaient adhérentes vingt mille personnes. Mais il ne put recueillir que 18 000 francs sur les 5 millions de francs prévus pour le capital social de la Banque. D'autre part, condamné à trois ans de prison pour injures au Prince-Président, il n'aurait pu déployer les efforts nécessaires pour amener un nombre de souscripteurs suffisant. Il faut reconnaître aussi que les bases sur lesquelles étaient fondées sa Banque ne pouvaient mener au succès. Il n'empêche, là aussi il fut un précurseur. C'est pourquoi : « Les innombrables organismes de crédit mutuel, et d'une manière beaucoup plus générale toutes les institutions fondées sur le principe de mutualité, peuvent donc à bon droit se réclamer de lui. » « De fait, plusieurs associations coopératives de France et de Belgique (en particulier l'Association coopérative des pharmaciens de Bruxelles) ont contribué à la réédification du monument élevé à sa mémoire, à Besançon, et se sont fait représenter à la cérémonie d'inauguration qui a eu lieu le 21 octobre 1956, sous la présidence de M. Guy Mollet, président du Conseil. » (Pierre Hauptmann : *Proudhon*).

## LOI DU PREMIER JUILLET 1901

### ARTICLE PREMIER

L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager des bénéfices.

### ARTICLE 2

Les associations de personnes pourront se former librement sans autorisation ni déclaration préalable, mais elles ne jouiront de la capacité juridique que si elles se sont conformées aux dispositions de l'article 5.

### ARTICLE 5

Toute association qui voudra obtenir la capacité juridique prévue à l'article 6 devra être rendue publique par le soin de ses fondateurs...

### ARTICLE 6

Toute association régulièrement déclarée peut, sans aucune autorisation spéciale, ester en justice, acquérir à titre onéreux, posséder et administrer...

Il fallut attendre 1880 pour qu'un mouvement de crédit mutuel et populaire fût créé avec succès dans le Sud-Ouest, par un capucin ! Ludovic de Besse. Ensuite, un autre mouvement fut créé : l'Union des caisses rurales ouvrières, en 1894. Aujourd'hui, plusieurs réseaux bancaires s'inspirent des principes de l'économie sociale :

- le crédit mutuel ;
- les banques populaires ;
- le Crédit maritime mutuel ;
- le Crédit agricole mutuel.

Le Crédit mutuel répond aux besoins de crédit des particuliers et à ceux de la vie associative locale et professionnelle. Il compte 3 millions de sociétaires, 40 000 administrateurs (bénévoles), emploie 16 100 salariés, dispose de 3 068 caisses locales.

Les Banques populaires contribuent au financement de l'artisanat et des petites et des moyennes entreprises. Elles ont : 38 banques régionales ; 946 000 sociétaires ; 27 000 salariés.

Le Crédit maritime mutuel a pour vocation de contribuer au développement de la pêche artisanale et des cultures maritimes : 50 000 sociétaires ; 127 agences.

Le Crédit agricole mutuel a pour vocation principale de consentir des crédits aux agriculteurs pour favoriser la modernisation de l'agriculture, bien qu'il ait aujourd'hui aussi vocation générale. Il s'appuie sur 3 788 000 sociétaires, 40 000 administrateurs (bénévoles), 64 200 salariés, 3 000 caisses locales, 94 caisses régionales.

## En guise de péroraison

Nous n'avons pu examiner complètement le secteur de l'économie sociale. Par exemple, il aurait fallu parler, entre autres, des boutiques de gestion. Mais nous avons vu l'essentiel, et nous recommandons à ceux qui voudraient en connaître davantage sur cette ques-

tion de lire les excellents ouvrages signalés en note.

L'économie sociale est certainement appelée à se développer, la régionalisation ne pouvant que lui être bénéfique. Egalement, vis-à-vis des pays du Tiers-Monde, elle a un rôle non négligeable à jouer :

« Agir par ses propres moyens, mettre son savoir à la disposition des autres, transmettre son savoir faire, c'est ce que l'économie sociale tente à son échelle en faveur du Tiers-Monde.

« Ses principes l'y appellent. La solidarité ne s'exerce pas seulement entre fondateurs et animateurs d'une entreprise ou d'un groupe de l'économie sociale, elle ne se borne pas aux frontières d'une territorialité, elle ne se limite même pas à celles d'une nation, la solidarité est, par nature, sans frontière. le principe d'égalité qui sous-tend les coopératives, les associations, les mutuelles ne pouvait que porter ces entités à recueillir des initiatives bénévoles, à mobiliser des énergies et à se modeler aux besoins des pays les plus pauvres.

« L'économie sociale est issue d'une lutte pour la vie, d'une volonté de partage, d'un espoir de mieux-être ; elle ne pouvait donc qu'être sensible à la vaste lutte contre la faim et la maladie dans le monde. »

Effectivement, les sociétés coopératives, les mutuelles ont été créées par et pour les spoliés, pour résister aux méfaits d'une société adepte du principe : « Que le plus fort gagne ! » Les principes de l'économie sociale s'appuient sur la responsabilité et la solidarité pour assurer à ceux qui sont démunis, seuls face à l'État, aux puissances financières et industrielles, la liberté et la sécurité, sans lesquelles il ne peut exister de société vivable. Quelqu'un a écrit dernièrement que la sécurité était la liberté du pauvre. Ce n'est pas mal vu. La sécurité et la liberté dans l'entreprise, dans la cité, dans la vie ne peuvent être acquises que par la participation active de chaque citoyen, dans une société débarrassée des inégalités sociales, de l'exploitation des uns sur les autres, sans perdre de vue, cependant, que la meilleure organisation économique ne résoudra pas tout, car « elle ne peut agir que sur les intérêts et non sur les sentiments ».

Tout n'est pas idéal au sein du secteur de l'économie sociale, tant s'en faut. Les hommes étant ce qu'ils sont, les risques de dévoiement sont constants. Toutefois, incontestablement, les principes auxquels l'économie sociale se réfère ne peuvent laisser les libertaires indifférents.

Certes, ce n'est pas par l'économie sociale que l'on changera fondamentalement la société. Il y faudra d'autres forces et d'autres moyens. Mais à la question posée au début de cette étude : l'économie sociale peut-elle former l'ossature de la société nouvelle ?, on peut répondre oui sans hésiter.

Il reste qu'une action réfléchie et continue des libertaires, dès maintenant, vers ces organisations pourrait contribuer à l'accélération des choses (1).

André DEVRIENDT

### (1) A consulter :

- L'Économie sociale, de Thierry Jeantet et Roger Verdier, *Coopérative d'information et d'édition mutualiste*, Paris 1982 ;
- Essai sur une politique de l'économie sociale, de Jacques Moreau, *Coopérative d'information et d'édition mutualiste*, Paris 1982 ;
- Proudhon, de Pierre Hauptmann, *Bibliothèque des archives de philosophie*, Paris 1982 ;
- L'École de Nîme, de Charles Gide, *Association pour l'enseignement de la coopération*, Paris 1927 (?) ;
- Encyclopédie anarchiste, *éditée sous la direction de Sébastien Faure*, Editions de la Librairie internationale, Paris 1934 ; *rééditée en 1976 par le groupe libertaire de Bordeaux* ;
- La Lettre de l'économie sociale, 2, rue Flécher, Paris-9<sup>e</sup>. Fondateur du périodique et rédacteur en chef : Jean-Louis Girodot, vice-président de la caisse du Crédit mutuel de l'Île-de-France.

## LES CINQ PRINCIPES DU SYSTÈME SCHULZE (1850)

1. Les « ouvriers » seuls sociétaires « participent aux bénéfices et supportent les pertes ».

2. Les sociétaires « sont tenus » de participer à la direction et à la gestion et décident « en totalité » en dernier ressort.

3. Le capital est constitué de versements comptant et de cotisations.

4. Les sociétaires sont tenus solidairement des engagements de l'association.

5. Les bénéfices sont répartis entre les sociétaires.

« Ce crédit qui est refusé à l'isolé faute de garantie raisonnable devient possible à l'association, grâce à l'obligation solidaire de tous ses membres ».

Schulze-Delitzsch



POLOGNE

## LE PRINTEMPS DE SOLIDARNOŚĆ

**C'** ÉTAIT à la une du *Matin* du samedi 23 avril : Lech Walesa était réembauché, c'est-à-dire que l'ancien leader du syndicat Solidarité a retrouvé son poste de monteur-électricien aux chantiers Lénine de Gdansk. Poste qu'il occupait en août 1980 avant d'être élu délégué syndical. On se souviendra que des prétextes administratifs avaient interdit à Walesa de revenir travailler aux chantiers Lénine. L'administration polonaise des Finances lui demandait entre autres des précisions et des éclaircissements sur les comptes de Solidarité. Admirable exemple de tartufferie bureaucratique, soit dit en passant !

On peut s'interroger sur le sens de ce geste du pouvoir. Walesa ayant parlé lors de sa conférence de presse du mercredi 20 avril d'une « main tendue au pouvoir », est-ce la réponse des autorités polonaises ?

Lech Walesa n'est pas le seul à bénéficier d'un « geste de clémence » de la part des autorités polonaises. Le conseil d'Etat polonais a accordé à 449 personnes, condamnées durant la période de l'état de siège, la libération conditionnelle, en vertu de l'acte de clémence adopté le 20 décembre dernier.

On est tout de même loin du nombre officiel de 1 500 personnes arrêtées pour délits politiques. Il est vrai que pour les autorités polonaises, il y a dans ces prisonniers des « récidivistes », des « marginaux sociaux ». Il y a aussi de « dangereux syndicalistes qui, dans leurs actions revendicatives, dans l'organisation de grèves, ont employé ce que la Commission des grâces du conseil d'Etat polonais appelle la « terreur » (1).

Les autorités polonaises jouent bien sûr avec la visite du pape Jean-Paul II. Si des manifestations ont lieu le 1<sup>er</sup> Mai, Jaruzelski and co laissent entendre que tout pourrait être mis en question. Lech Walesa restant tout de même aux yeux des médias le symbole du syndicat

Solidarité, que veut dire l'attitude du gouvernement polonais ? Lors de la conférence tenue à son domicile, Walesa a annoncé qu'il serait dans la rue pour le 1<sup>er</sup> Mai, voulant participer aux manifestations appelées par la direction clandestine de Solidarité ! L'ancien responsable du syndicat polonais lançait aussi un appel au gouvernement pour que celui-ci « crée des bases sincères de dialogue, qu'il rétablisse le pluralisme syndical, l'autogestion ouvrière et les libertés civiles ». Déclarations d'ouverture destinées à tranquilliser le pouvoir ou véritable profession de foi ? Il semble qu'il est trop tôt pour trancher ; rien ne doit être simple dans les relations entre Lech Walesa et la direction clandestine de Solidarité. Notons que pour la première fois, Walesa s'est déclaré d'accord avec celle-ci, alors que jusqu'ici il laissait à penser que des divergences sur de nombreux points existaient ; entre autres sur ce que dans un élan commun l'Eglise et l'Etat polonais appelaient les « extrémistes » qui voulaient faire du vrai syndicalisme !

Il semble donc que, au vu des derniers événements, Lech Walesa se démarque du rôle de pion que l'Eglise voulait lui faire jouer dans son jeu. Après sa libération, ses déclarations exprimaient plus l'idée d'un symbole national que d'une organisation syndicale ouvrière.

Le fait que maintenant l'ancien président de Solidarité ait « coordonné ses positions » avec l'organisation clandestine semble montrer qu'un syndicalisme indépendant des partis et de l'Etat existe toujours en Pologne, et ce de manière concrète, malgré la répression. Il est demandé par la TKK (direction clandestine de Solidarité) aux « structures régionales et d'entreprises du syndicat de préparer et d'amorcer le programme des célébrations du 1<sup>er</sup> Mai, de faire connaître le parcours des manifestations, les lieux de rassemblement et de procéder à

une large information par voie d'affiches et de tracts ». Rappelons que l'année dernière les célébrations parallèles du 1<sup>er</sup> Mai avaient rassemblé jusqu'à dix fois plus de monde que la célébration officielle.

Comme il était dit à Radio-Solidarité au terme d'une émission débutée par un appel aux syndicats du monde entier à intervenir en faveur des membres de Solidarité trainés devant les tribunaux : « Solidarité ne se laissera ni diviser, ni détruire, ni bâillonner ! »

En fait, on oublie souvent que le syndicat Solidarité, qui a rassemblé dix millions d'adhérents, n'a eu qu'un seul congrès. Différents courants existaient, mais de manière diffuse ; si l'on veut schématiser, on pourrait dire qu'il y avait un projet autogestionnaire de contre-société et des propositions conservant le statu quo social. Ce qui faisait dire à l'extrême gauche française que les travailleurs polonais étaient au début de leur « processus » (ce qui veut dire en langage courant qu'ils ne sentaient pas la nécessité de la direction d'un parti... ; Ah léninisme, quand tu nous tiens !)

Quoi qu'il en soit du débat politique, il faut soutenir Solidarité et ses militants, car comme le disent les camarades de la Commission provisoire de coordination du syndicat autogéré indépendant Solidarność à l'occasion du 1<sup>er</sup> Mai : « Ici, en Pologne, nous ne luttons pas seulement pour nos affaires. Nous sommes profondément convaincus que notre lutte a une dimension universelle. Elle élargit les espaces de liberté et de justice dans le monde contemporain. Nous avons besoin de votre soutien. Le jour du 1<sup>er</sup> Mai, manifestez votre solidarité avec la lutte des travailleurs polonais. »

Alexis PIERRE

(1) On croirait entendre certains lorsqu'ils parlent de l'action de la CGT à Citroën-Aulnay par exemple !

BRÉSIL

## VERS L'IMPLOSION ?

**L** A ville de Sao Paulo, au Brésil, a connu début avril de violentes émeutes rassemblant des milliers de manifestants. Durant deux jours, les manifestants, pourchassés par la police, ont exprimé leur ras-le-bol de la misère et du chômage dans ce Brésil soumis aux lois capitalistes et aux bottes militaires.

Sao Paulo, dont les banlieues-bidonvilles s'accroissent indéfiniment, compte treize millions d'habitants et est la capitale industrielle ainsi que le principal foyer « d'affaires ». Or, qu'une révolte éclate dans ce qui est le principal centre industriel du pays peut nous donner une idée de la situation dans le reste du Brésil, qui compte de nombreuses régions désertées.

Economiquement, le Brésil n'a pas connu de développement homogène. Sao Paulo, à la fin du siècle dernier, était la seule région qui bénéficiait d'une activité économique effective grâce à « l'or vert » : le café. C'est seulement après 1945 que le littoral atlantique du sud du pays s'étoffe industriellement (Belo Horizonte, Rio de Janeiro, Sao Paulo), tandis que les immenses étendues du centre et du nord restent désertiques et sur lesquelles règnent en maîtres les propriétaires de vastes domaines fonciers sur un paysannat miséreux.

À la fin des années soixante et durant les années soixante-dix, le Brésil connaît un essor économique fulgurant, avec un fort taux de croissance, grâce aux capitaux étrangers et aux exportateurs agricoles. Les phases successives d'industrialisation ont profité aux classes possédantes, souvent rétives à l'investissement et préférant les spéculations, tandis que les classes exploitées n'ont jamais vraiment bénéficié de l'essor. Le Brésil est toujours la chasse gardée des multinationales : 30% des investissements sont d'origine étrangère (USA, RFA, Japon) et l'Etat possède une grosse partie des principales entreprises : 40% du chiffre d'affaires des entreprises au Brésil sont le fait du secteur public.

Le Brésil est un de ces « pays neufs » duquel le capitalisme extrait le maximum de profits grâce à une exploitation humaine forcée, pour ensuite jeter les exploités dans la crise avec son cortège de misère, de subsistance au jour le jour, de chômage : c'est le cas de millions de gens au Brésil.

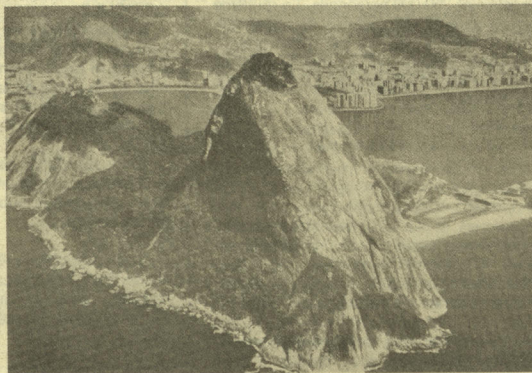
Du fait de la situation économique (récession, déficit de la balance des paiements, inflation de 100% en 1982), le gouvernement militaire a fait appel aux bons offices du Fonds monétaire international. Celui-ci, comme à l'accoutumée, intervient en imposant un remède de cheval : la déflation. Celle-ci accroît la récession et donc le chômage : un bon moyen pour le capitalisme international de faire payer la crise aux exploités. Les systèmes de couverture sociale sont, de plus, quasiment inexistants, et cette absence se conjugue à la baisse du pouvoir d'achat.

Depuis le début de l'année, et dans le cadre de la libéralisation octroyée au compte-gouttes par le gouvernement militaire, dix gouverneurs, membres de l'opposition, sont à la tête d'Etats importants. Mais l'« alternance démocratique » n'est évidemment pas synonyme de mieux-être pour les affamés, et ceux-ci n'ont souvent qu'une seule alternative immédiate que le pillage des magasins pour obtenir de la nourriture. Les syndicats, autorisés par le régime, défendent l'emploi, précaire pour ceux qui en ont un, mais font trop confiance aux partis de l'opposition. De plus, l'Eglise jésuitique, très bien implantée en Amérique latine, est aux abois et ne manque pas une occasion de présenter la foi chrétienne comme une alternative à la misère (!), faisant œuvre de « compréhension » à l'égard des miséreux, organisant des secours ici et là : la charité chrétienne se nourrit de la faim des autres.

Les révoltes sporadiques qui secouent le Brésil sont la conséquence d'une société inique. Mais la révolte ne débouche pas systématiquement sur une conscience de classe et son organisation. La faim réclame avant tout la satisfaction du ventre, et c'est bien compréhensible.

Le peuple brésilien, s'il tient à sortir du cycle de la misère, à recouvrer son indépendance et sa dignité, doit se doter de structures de classe qui lui soient propres, totalement indépendantes de l'Etat, des partis et de l'Eglise. L'explosion de la révolte se traduit par de féroces répressions, mais si cette révolte s'organise à travers des structures authentiquement indépendantes des rapaces de tous poils, elle accouchera d'améliorations de la vie quotidienne aujourd'hui et d'un apprentissage pour la gestion directe demain.

B. ROUSSELOT







**BELGIQUE**

**La statue du roi Albert en cavale !**

LES objecteurs de conscience flamands, regroupés au sein de l'association Onkruit, ont enlevé, avenue Roi-Albert à Louvain, la statue du Roi-Chevalier qui ornait cette artère.

Les « kidnappeurs » ont indiqué qu'ils rendront la statue en échange de la libération des insoumis actuellement détenus, faute de quoi de nouveaux « kidnappings » seront organisés.

**BELGIQUE**

**Le groupe des artisans libertaires autonomes de Liège**

**Petit historique**

En juin 1981 se crée à Liège un groupe anarchiste, qui prendra par la suite le nom de Fédération anarchiste liégeoise. Les participants, au départ, sont nombreux (une quarantaine par réunion) et fort enthousiastes. Un journal naît (il paraîtra deux fois), une fête est organisée en octobre 1981.

Hélas, comme les précédentes organisations anarchistes liégeoises, on assiste à l'émergence de membres assoiffés... d'alcool et de pouvoir ! Les personnes qui veulent construire du solide n'ont pas trouvé leur compte dans les discussions passionnées sans lendemain, et ont désinvesti la FAL, progressivement.

**De ce demi-échec est né le GALA**

En novembre 1981 commencent les réunions en vue « de réaliser quelque chose de concret », « créer notre propre emploi ».

C'est ainsi que Jacques, Yves et Carole prirent l'initiative de créer une coopérative autogestionnaire, autonome, libertaire. Encore une fois, beaucoup de monde a été enthousiasmé et beaucoup ont abandonné en cours de route.

**Depuis août 1982, Le GALA fonctionne**

Ses secteurs d'activités sont la restauration de bâtiments

(électricité, chauffage, plomberie, menuiserie, maçonnerie), ainsi que les installations d'isolement thermique (double vitrage, laine de verre) et installations solaires (capteurs, serres, vérandas).

**Problèmes qui se sont posés**

1) Manque de liquidités : les autres coopératives qui se sont lancées dans le même secteur en Belgique débutaient (il y a quelques années) avec un fonds de roulement de 800 000 FB à 1 200 000 FB. Le GALA a commencé avec 40 000 FB !

2) Manque de qualification : un nombre très important de personnes intéressées pour travailler dans le GALA étaient insuffisamment qualifiées. Le GALA n'était pas assez solide financièrement pour supporter le prix d'une main-d'œuvre « non rentable ».

A long terme, si le GALA tient, plus il y aura de travailleurs, plus l'engagement de personnes non qualifiées deviendra possible. Elles pourront alors, comme cela a été prévu dans les statuts, apprendre le métier sur le tas.

3) Problèmes juridiques et administratifs, le GALA a été obligé d'engager un ingénieur civil, lequel n'a pas encore compris concrètement ce que signifie l'autogestion. Cet engagement provient du fait que les travailleurs n'ont pas « l'accès à

la profession » (soit pas assez de pratique soit pas le diplôme requis). Il fallait engager une personne « surqualifiée » ouvrant accès à la profession pour les autres. De plus, trouver un ingénieur civil anarchiste n'a pas été possible !

Ce problème va trouver sa résolution prochainement puisque l'ingénieur donne sa démission (il ne se sent pas « du même milieu »), et le GALA engagera des personnes qualifiées au moins dans un corps de métier.

4) Deux sortes de coopérateurs : du fait que le GALA n'a pas pu engager tous les fondateurs en même temps, il existe deux groupes de coopérateurs :

- les travailleurs qui vivent des problèmes concrets, immédiats, pensant avant tout à leur revenu ;

- les non-travailleurs s'occupant de la sauvegarde des idées libertaires, organisant la publicité et les réunions.

Cela crée parfois des tensions au sein de la coopérative, mais la bonne entente reste réelle.

**Fonctionnement libertaire du GALA**

1) Autogestion : chacun est responsable de ses actes, libre d'initiative et de s'organiser comme il l'entend. La collaboration est basée sur l'égalité (entraide, pas de chef), la rotation des tâches.

2) Egalité économique : quelle

que soit la qualification, les revenus sont les mêmes pour tous, mais majorés selon les charges (enfants).

3) Pouvoir : la décision appartient aux travailleurs et non aux coopérateurs qui ont mis de l'argent. Tous les travailleurs ont accès à toutes les données : comptabilité, relations extérieures.

4) Ouverture sur l'extérieur : le GALA partage ce que cette expérience lui a apporté avec d'autres organisations et coopératives en formation. Les bénéficiaires seront mis en commun avec la coopérative L'Ancre (café sur une péniche, milieu alternatif de gauche) pour lancer une troisième coopérative.

**Conclusion**

Le GALA offre sans doute une alternative au salariat traditionnel et aux chômeurs, mais le fait de travailler en tant que société « reconnue », n'est-ce pas soutenir, bon gré mal gré, le système en place ?

Dans quelle mesure restera-t-il libertaire face aux contraintes économiques et juridiques imposées par la concurrence, le patronat et l'Etat ?

La question bien connue revient : l'alternative GALA n'est-elle pas en tant que telle une manière de soulager la « tension révolutionnaire » ou bien est-ce un encouragement à continuer la lutte puisque entrant dans le réel, le possible ?...

**ITALIE**

Une exposition, au travers d'affiches, de photos et de documents divers, sur le mouvement anarchiste à Pise de 1871 à 1925, aura lieu du 8 au 22 mai au palais Lanfranchi Lungarno Galilei, à Pise.

Le 8 mai, à partir de 10 h, aura lieu une conférence-débat, avec la participation de : I. Gestri, A. Marianelli, N. Berti, C. VENZA.

Cette manifestation est organisée par la bibliothèque Franco Serantini.

# LES CHRÉTIENS ET LE 1<sup>er</sup> MAI

Pour tous ceux qui s'intéressent au Premier Mai, la meilleure référence est l'historien Maurice Dommanget et sa merveilleuse *Histoire du Premier Mai*. Nous publions aujourd'hui des extraits de cette histoire relatifs à la récupération du Premier Mai par les chrétiens.

## Position des chrétiens jusqu'à Vichy

En France, l'Eglise catholique et, par conséquent les groupements créés ou inspirés par elle, jusque et y compris ceux des catholiques sociaux, ont fait preuve pendant plus d'un demi-siècle non pas seulement d'une incompréhension, mais d'une hostilité à l'égard du Premier Mai.

D'une lettre du deuxième président du Syndicat mixte de Roubaix à un industriel chrétien bien connu, Léon Harmel, datée du 3 juillet 1891 — deux mois après le massacre de Fourmies — il résulte que les ouvriers du groupement « ont tenu tête à l'orage du 1<sup>er</sup> Mai » et que « N.-D. [Notre-Dame] de l'Usine a eu raison des agitateurs socialistes ». La lettre ajoute : « Dans l'usine de M. Hendryckx et dans la mienne, tous les ouvriers ont travaillé sans formuler la moindre demande. Dans d'autres, les confrères au moins ont travaillé tandis que, dans les usines non syndiquées [au syndicat mixte], le chômage a presque été général. » (1).

Le 1<sup>er</sup> Mai 1896, dans les usines contrôlées par ce syndicat mixte, on ne compta que 13% de chômeurs et, l'année suivante 9%, alors que la moyenne générale s'élevait à 70% (1). En août 1896, le Syndicat mixte de Fourmies dont l'aumônier était l'abbé Margerin opposait au 1<sup>er</sup> Mai une fête syndicale le jour de la Saint Louis (1).

En général, les publications de l'*Action populaire*, les cours des *Semaines sociales* évitent d'aborder la question du 1<sup>er</sup> Mai, de même que les *Manifestes* du mouvement des Jaunes soutenu alors par l'Eglise comme le prouvent des documents incontestables. Cependant, l'ouvrier typographe jeune Gautherot, aux approches du 1<sup>er</sup> Mai 1906, s'élève contre l'idée du 1<sup>er</sup> Mai « symbole de la Fête du Travail » et dénonce comme un « piège politique » la campagne de la CGT en faveur des huit heures (2). De son côté, Pierre Bietrey, leader des Jaunes, s'oppose à la loi sur la réduction progressive des heures de travail comme contraire à la fois aux intérêts de l'industrie et aux intérêts des travailleurs (3).

Quand se créa à Paris la Confédération des Syndicats chrétiens (CFTC) les 1<sup>er</sup> et 2 novembre 1919 et la Confédération internationale des mêmes syndicats, à La Haye, du 15 au 19 juin 1920, il n'est pas question du 1<sup>er</sup> Mai dans les chartes respectives de ces organisations (4). Il ne semble pas, du reste, que l'attitude de la démocratie chrétienne des divers pays ait été uniforme. Que ce soit dans un but tactique ou non, le fait est qu'en Italie, par exemple, à cette époque les « syndicats blancs » — comme on les appelait — fêtaient le 1<sup>er</sup> Mai et ils font de même aujourd'hui après la scission dans la CGT italienne (5).

En France, en avril 1920, c'est un député démocrate-chrétien de la Savoie, Léger, qui se charge, en tant que rapporteur de la Commission du Travail, de faire repousser la proposition de loi tendant à faire déclarer le 1<sup>er</sup> Mai « fête légale des travailleurs ». Il réserve, il est vrai, le fond, mais s'oppose à toute discussion immédiate (6). En 1936, les Syndicats chrétiens français n'étaient toujours pas pour le 1<sup>er</sup> Mai et, de même qu'ils s'étaient opposés à la grève antifasciste du 12 février 1934, ils persistaient depuis 1921 à choisir le jour de l'Ascension comme Fête du Travail (7).

## Le ralliement

L'occupation allemande et le régime de Vichy marquent un tournant au sujet du 1<sup>er</sup> Mai pour l'Eglise de France. Unaniment, elle se rallie à la fête décriée par Pétain.

Le 1<sup>er</sup> Mai 1941, à N.-D. de Paris, une cérémonie ressuscitée, dit le communiqué officiel, « les vieilles coutumes des métiers français ». Un simple établi de menuisier recouvert des outils professionnels sert d'autel et deux varlopes font office de chandeliers. Les provinces ont chacune envoyé un don représentant leurs spécialités. C'est sur cet autel que Suhard, archevêque de Paris, célèbre la messe des métiers. Dans la grande nef a lieu une procession avec les étendards des corporations. On estime à quatre mille le nombre des assistants. Mais il faut reconnaître qu'en général les journaux goûtèrent peu cette cérémonie (8).

Il y eut des cérémonies similaires dans toute la France jusqu'à la Libération. le cardinal Suhard avait engagé les curés du diocèse de Paris à célébrer une messe et

les fidèles « à faire du 1<sup>er</sup> Mai une journée de prières en union avec le chef de l'Etat pour tous les travailleurs et pour l'union de tous les Français » (9).

Cependant, dès novembre 1940, trois leaders de la CFTC : G. Tessier, M. Bouladoux et J. Zirnheld avaient signé avec les représentants des deux grandes tendances de la CGT un manifeste clandestin d'esprit anti-pétainiste. Il n'y était point question du 1<sup>er</sup> Mai, pas plus que dans le projet de novembre 1943 du « Comité de liaison des organisations syndicales chrétiennes ». Mais le ton général de ces documents (10) indique que la CFTC elle aussi a fait son tournant et que, si elle ne se rallie pas au 1<sup>er</sup> Mai des organisations de classe, elle n'entend point participer au 1<sup>er</sup> Mai vichyssois. Cette position explique, dans une large mesure, l'attitude postérieure.

Ainsi, le 1<sup>er</sup> Mai 1945, prétextant que la CGT appelle les travailleurs à protester « contre la gravité de l'offensive menée contre la laïcité et l'école publique », la CFTC ne se joint pas au grand cortège et organise sa propre manifestation (11). Et désormais, jusqu'à maintenant, il en sera de même à chaque 1<sup>er</sup> Mai.

Quel esprit anime ces manifestations ? A défaut de textes précis émanant de la centrale chrétienne, les discours et les articles de ses principaux leaders nous fixent à ce sujet.



G. Tessier reprend le thème de l'allégresse du printemps correspondant à l'espoir des cœurs. J. Morienvall, qui voit dans le 1<sup>er</sup> Mai le « Quatrième Etat qui se lève » et proclame que la classe ouvrière « n'aime pas des tours de passe-passe », reprend presque sans réserves la tradition historique du 1<sup>er</sup> Mai (12). G. Esperet aussi, qui voit dans la journée la « fête des militants » ayant œuvré à la libération des travailleurs, et il évoque ces « lutteurs infatigables dont les vies jalonnent l'histoire ouvrière » (13). Enfin, un des éditoriaux sur le 1<sup>er</sup> Mai « symbole de la lutte ouvrière », souligne que les revendications de la CFTC sont « dans la ligne de celles que les travailleurs défendent depuis soixante ans et pour lesquelles ils manifestèrent si souvent le 1<sup>er</sup> Mai » (14).

C'est plus que le ralliement, c'est l'annexion. Bien mieux, Maurice Bouladoux, pour le 1<sup>er</sup> Mai 1946, se permet de donner des leçons de « purisme » aux leaders de la CGT : « Ne laissons pas ternir la signification du 1<sup>er</sup> Mai. Quelles que soient les nécessités politiques et économiques de l'heure... nous devons affirmer, aujourd'hui plus que jamais, le caractère revendicatif du 1<sup>er</sup> Mai... Tandis que certains camarades veulent faire du 1<sup>er</sup> Mai la fête de la production, nous rappellerons ici que cette fête est traditionnellement celle du Travail et de la libération du travailleur et qu'elle doit fournir une occasion de préciser et de renouveler les revendications ouvrières... Pour nous et par nous, le 1<sup>er</sup> Mai sera la véritable Fête du Travail » (15).

Un fait qui illustre mieux qu'aucun autre le ralliement des syndicats chrétiens est la commémoration commune du tragique anniversaire de Fourmies qui s'est

réalisé le 1<sup>er</sup> Mai 1951 à soixante ans de date et sur le lieu même du crime. Les responsables syndicaux des unions locales CGT et CFTC avec les mouvements locaux du Mouvement de libération du peuple déclarèrent à cette occasion, en évoquant le sinistre 1<sup>er</sup> Mai : « Les martyrs tombés ce jour-là pour l'émancipation des travailleurs sont un symbole d'union qui doit réunir autour de leurs tombes toute la classe ouvrière de Fourmies, au-dessus des tendances » (16).

Ce serait cependant se faire une idée fautive dans son ensemble de l'état d'esprit du mouvement syndical chrétien au sujet du 1<sup>er</sup> Mai que de se fier à ces articles et déclarations. D'autres textes, notamment des journaux chrétiens d'entreprises, montrent que c'est dans la mesure où le 1<sup>er</sup> Mai est considéré comme « fête officielle du Travail », comme une fête parmi tant d'autres, comme une journée ayant « perdu son caractère de lutte civile » (17) que le syndicalisme chrétien s'y rallie. De même l'Eglise, qui célèbre maintenant sur une grande échelle des « messes du Travail » le 1<sup>er</sup> Mai en y conviant parfois les syndiqués « rouges ».

De telles messes se disent jusqu'à la cathédrale de Nouméa où le nickel, métal sacré, est à l'honneur (18).

Mais nous ne sommes pas au bout de ce ralliement — on devrait plutôt dire de cette volte-face — de l'Eglise. Il est des « puristes » chrétiens tels que A. Deman qui s'élèvent maintenant contre la manière de parler du Travail, soit profane ou sacrée « qui énerve et sonne faux ». Dans son zèle de néophyte, Deman repousse toute célébration « mièvre, irréaliste, éthérée ou tronquée » et, après tant de socialistes, se dresse même contre le principe d'une Fête du Travail tant que le Travail ne sera pas transformé, libéré, humanisé (19).

Enfin, Daniel-Rops, se faisant l'écho de nombre de ses coreligionnaires, demande, lui, beaucoup plus que de vagues messes du Travail. Pour donner vraiment et à plein un sens chrétien à la journée du 1<sup>er</sup> Mai, pour la faire entrer dans la liturgie, il propose qu'il soit institué soit à cette date, soit le dimanche suivant, une *Fête de Jésus ouvrier* qu'une « théologie du Travail » expliciterait.

Dépassant les bornes et accumulant les contre-vérités, il ose écrire : « La Fête du Travail est, selon l'histoire et selon l'équité, une fête chrétienne : en la célébrant, l'Eglise ne ferait que reprendre son bien » (20).

Certes, ce ne serait point la première fois que l'Eglise se servirait d'une fête païenne pour célébrer avec éclat une fête chrétienne. Elle nous donne cette leçon séculaire et l'on sait non seulement qu'il est toujours avec le ciel des accommodements, mais que l'Eglise est une puissance qui n'a point d'égale dans l'art des assouplissements. Cette fois, elle irait plus loin, elle capterait non pas positivement une fête — on peut discuter à ce sujet — mais une journée de classe, une journée révolutionnaire qui a revêtu jusqu'en ces récentes années dans les pays autres que l'Angleterre, la Hollande, la Suisse et l'Allemagne, un caractère antichrétien.

Que cela se réalise dans l'habile dessein de prendre hypothèque sur l'avenir, il n'y aura là rien d'étonnant après la canonisation de Thomas Morus, l'annexion de Varlin, le marxisme à l'eau bénite, les pastiches de l'internationalisme syndical et de la structure confédérale...

Maurice DOMMANGET

(Extrait de l'*Histoire du Premier Mai*)

(1) Henri Rollet : *L'Action sociale des catholiques en France, 1871-1901*, pp. 313-314, p. 313-314, p. 313, pp. 315-316.

(2) Pierre Bietrey : *Le Socialisme et les Jaunes*, p. 174.

(3) Chez les Jaunes, Plon, 1906, pp. 125-137.

(4) Max Turmann : *Le Syndicalisme chrétien en France et Jules Zirnheld : Cinquante années de syndicalisme chrétien*.

(5) Lettre de A. Galante-Garrone (Turin), 27 mai 1951.

(6) Journal officiel, 1920, documents parlementaires, Chambre, p. 861, annexe n° 733, séance 20 avril.

(7) La Croix, 6 juillet 1934, art. de l'abbé Thellier de Poncheville. La Libre-Pensée, juin 1936 [Nouvelle Fête du Travail].

Syndicalisme, 11<sup>e</sup> année, n° 78, numéro spécial du 1<sup>er</sup> mai 1946, art. de Gaston Tessier.

(8) Aujourd'hui, la France au travail, Le Petit Parisien... 2 mai 1941.

(9) Le Matin, 1<sup>er</sup> mai 1941, p. 4.

(10) Syndicalisme CFTC, 10<sup>e</sup> année, n° 28-29, 19 mai 1945.

(11) Le Populaire, L'Aube..., 29 avril 1945.

(12) Syndicalisme CFTC, n° 78 et n° spécial du 1<sup>er</sup> mai 1946.

(13) Ibid., n° 127, 30 avril au 7 mai 1947.

(14) Ibid., n° 231, 28 avril-4 mai 1949.

(15) Syndicalisme CFTC, n° 78, déjà cité. Voir sur le caractère donné à ce 1<sup>er</sup> Mai par la CGT, p. 320.

(16) L'Humanité, 27 avril 1951.

(17) Journal d'entreprise de la CFTC. Tapis et Couvertures. Beauvais, mars-avril 1951.

(18) Vu, 29 mars 1951.

(19) Témoignage chrétien, n° 355, 27 avril 1951 [Les chrétiens peuvent-ils « fêter » le Travail ?].

(20) Ecclesia, n° 22, janvier 1951 [Pour une fête de Jésus ouvrier], pp. 7-9. Cet article a été partiellement tiré en tract de quatre pages et relevé dans La Raison militante, n° 38-39, mars-avril 1951 [Vont-ils nous voler le 1<sup>er</sup> Mai ?].

NOTES DE LECTURE

« La Défense libre au tribunal »

de Frédéric Joyeux

QUI, ayant déjà assisté à un procès ou y ayant participé de gré ou de force, ne s'est posé le problème de la défense et du statut du justiciable ? En effet, c'est donner dans des lieux communs que de dénoncer l'inaccessibilité de la justice pour le simple prévenu. Assister au cérémonial, subir le discours érotérique de tout ce petit monde en robe suffit à n'importe quel mortel pour comprendre effectivement ce que peut signifier la justice républicaine et démocratique. Frédéric Joyeux, grâce à la publication de son livre, vient d'administrer une fameuse leçon, sous forme d'un vigoureux coup de pied au cul à cette énorme institution. Point ne lui suffit de dénoncer l'écrasement total du prévenu dans une enceinte judiciaire ; de plus il ouvre une brèche qui, espérons-le, contribuera au travail de sape de tout l'édifice judiciaire. Dans son livre, il nous conte comment, bien décidé à prendre ses affaires en main, il a, lors d'un procès ou pour une banale histoire de collage, il s'était heurté à l'appareil policier, lui-même assumé sa défense. Reprenant toutes les pièces de l'accusation, tirant ses propres conclusions, appelant les témoins à la barre, il tiendra tête au juge et au procureur de la République. Ce livre est essentiel pour qui ne veut pas être « dépassé » par les événements lors d'une confrontation avec la justice. Sa ténacité lui a permis d'obtenir la totalité des copies de son dossier (ensemble des pièces de l'affaire). Ceci constitue un résultat « historique » puisque jusqu'à présent ce droit était toujours refusé au justiciable. Ce dossier, qu'en vain d'autres personnes ont réclamé, Joyeux l'a obtenu en créant un rapport de forces favorable.

Ce livre se lit d'une traite car ce n'est pas une compilation d'articles de loi ou un nouveau guide du militant. Il aborde ici la réalité pratique et sur la base de l'expérience de sa propre affaire fait apparaître les décalages qui existent bien souvent entre les textes de loi et leur application. Il montre notamment comment les magistrats, à l'aide de deux ou trois articles et procédures juridiques, ont la possibilité d'escamoter des pièces du dossier, de faire évacuer une salle d'audience à peine troublée, et le justiciable étant condamné pénalement de décider de l'opportunité ou non des poursuites. Grâce à ce livre, intéressant à plus d'un titre, s'opère sous nos yeux une certaine démythification de la justice.

On notera avec intérêt le chapitre spécialement consacré à l'historique de la lutte du prévenu pour l'obtention du « dossier » ; et les « retombées » que cela provoque en matière de droit juridique. Un livre donc nullement ennuyeux où l'auteur ne se pose pas en exemple, mais veut démontrer qu'il existe des droits nouveaux résultant d'un certain rapport de forces et que l'utilisation de ces derniers permet notamment, en assurant soi-même sa propre défense, selon son tempérament, posément ou avec fougue, de lutter contre l'iniquité et l'arbitraire judiciaire.

Thierry

La Défense libre au tribunal, de Frédéric Joyeux, édité chez VRAC. En vente à la librairie du Monde libertaire : 40 F.

PROCHAINS INVITÉS DE RADIO-LIBERTAIRE

- Mercredi 27 avril : « L'invité » (17-19 h) : Daniel Vachée présente ses nouvelles chansons.
- « Les raisons de la colère » (19-20 h) : les femmes battues.
- « L'invité quotidien » (20-22 h) : Francisco Montaner.
- « Cérémonie 1984 » (22-24 h) : avec le groupe franco-anglais Schleimerk (rock d'avant-garde).
- Jeudi 28 avril : « C'est la lutte finale » (12-14 h) : l'affaire Pinelli, avec Gaetano Manfredonia (12-13 h) ; autour du livre *Mort accidentelle d'un anarchiste* de Dario Fo, avec Valéria Tascia, la traductrice (13-14 h).
- Jeudi 28 avril : « La vie d'artiste » (16-18 h) : avec Ernest Pignon, artiste peintre, dessinateur. Interventions affiches : Rimbaud, la Commune, les immigrés.
- « Si vis pacem » (18 h 30-19 h) : avec l'Union pacifiste de France : l'objection de conscience.
- Vendredi 29 avril : « La bourse et la vie » (10-12 h) : avec le « groupe santé du 9<sup>e</sup> ».
- « Je veux aller sur la rive d'en face » (22-24 h) : les artistes polonais d'avant-garde.
- Samedi 30 avril : « Croissant show » (9-12 h) : histoire des 1<sup>er</sup> Mai.
- « Ukamau » (19-20 h) : témoignages sur les Aopés, les Apaches, les Navajos.
- Dimanche 1<sup>er</sup> Mai : « Spécial manifestation 1<sup>er</sup> Mai » (10-12 h).
- « La chanson de Paris » (12-14 h) : avec Angelo et ses invités à travers les rues de Paris.
- Mardi 3 mai : « La mémoire sociale » (10-12 h) : la vie et l'œuvre de Proudhon (suite).
- « Pas d'armée à l'école » (18 h 30-19 h) : chaque semaine, le point sur la lutte contre les accords Henu/Savary.
- Mercredi 4 avril : « Les raisons de la colère » (19-20 h) : Virginia Woolf, sa vie.

Semaine Marx

- Mercredi 27 avril : « A bâtons rompus » (15-17 h) : Marx a-t-il existé ?
- Vendredi 29 avril : « Radio-Libertaria » (15 h 30-18 h) : Marx y España. Emission en espagnol avec des militants de la CNT en exil.
- « Prisons » (19-21 h) : les goulags en URSS, avec la participation d'Alexandre Skirda.
- « Paris banlieue blues » (22-24 h) : les luttes dans les pays de l'Est, avec la revue *Iztoh*.
- Dimanche 1<sup>er</sup> Mai : (14-15 h) : la bande dessinée *La Makhnovtchina*, de Hombourger.
- « Trisomie 21 » (20-24 h) : un « spécial Marx » : le rock dans les pays de l'Est !

Nouvelles émissions

- Après la création de nombreux collectifs sur Paris et sa banlieue et d'une coordination parisienne — suite au protocole d'accord Armée-Education, il fut nécessaire d'introduire le débat sur Radio-Libertaire. Depuis le mardi 12 avril, une émission d'information en vue de l'abrogation du protocole Henu/Savary a lieu, chaque mardi, de 18 h 30 à 19 h. Au programme : le développement des accords, la militarisation de l'enfance et de l'enseignement. Avec la présence de nombreux invités.
- Le vendredi 29 avril, de 20 h à 22 h, se déroulera la première d'une série d'émissions consacrée à l'analyse transactionnelle : une théorie de la personnalité et des relations humaines, une méthode de psychothérapie, animée par Annie Rapp, membre de l'équipe pédagogique de l'IFAT (Institut français d'analyse transactionnelle). Avec la participation de Catherine Lambert (psychologue). Les émissions suivantes auront lieu tous les quinze jours, à partir du mercredi 4 mai, de 15 h à 16 h.



« Je veux aller sur la rive d'en face » les vendredis de 22 h à 24 h sur Radio-Libertaire (sur Paris et proche région)

Radio-Libertaire :

La voix sans maître et... sans le sou !

NOTRE souscription, lancée depuis un peu plus d'un mois, va cahin-caha.

AU 16 AVRIL 1983, NOUS EN SOMMES A 23 000 F.

C'est à la fois trop peu et beaucoup. En effet, Radio-Libertaire, totalement autofinancée par vous, auditeurs, et par vous, amis de la province, doit précipiter ses projets.

Nous allons acheter l'émetteur qui nous fait tant défaut pour une réception correcte de nos émissions, dans les jours qui viennent.

23 000 F à notre disposition, c'est la moitié de ce qu'il faut pour réaliser cet achat.

Nous allons donc nous endetter, car nous avons confiance en votre solidarité pour combler rapidement ce déficit. Il nous faut cet émetteur. C'est à vous, c'est à nous tous de nous « saigner » un peu plus pour que l'argent ne fasse pas obstacle à la voix sans maître. Nous devons y parvenir dans les plus brefs délais.

Vous le savez, nous n'attendons aucun virement bancaire d'une quelconque ambassade, d'un quelconque sponsor, d'un quelconque mécène ! C'est bien vous qui faites que Radio-Libertaire existe.

Pour souscrire, c'est simple. Libellez vos chèques à l'ordre de DMC et adressez-les à Radio-Libertaire, 145, rue Amelot, Paris-11<sup>e</sup>.

Amitiés libertaires Nelly

La multiplicité des expériences qui furent faites dans cette émission pourrait la définir comme un laboratoire de recherche sur les arts.

A l'origine, nous pensions développer une réflexion sur l'artiste dans cette société et dans la société future, mais rapidement nous nous sommes trouvés devant une demande : les artistes, sévres de paroles parce qu'un critique d'art, un conservateur de musée, etc. parlent toujours à leur place, demandaient à pouvoir s'exprimer eux-mêmes et librement sur leurs propres créations. Il appartenait donc à la radio anarchiste de leur en offrir les moyens.

Une autre demande s'est également fait jour : le monde des artistes est sous-informé ; cette sous-information étouffe la création. Nous avons donc dû faire des séries d'émissions d'information et nous continuons à diffuser les informations au fur et à mesure qu'elles nous parviennent.

Par la suite, nous nous sommes aperçus qu'il y avait un phénomène nouveau en train de naître. Face à des structures et une création figée tant au niveau du marché qu'au niveau des institutions, il y avait de façon souterraine tout un monde de l'art en mouvement qui inventait sans cesse des moyens de survivre pour continuer à créer et à se manifester de façon autonome. Nos émissions ne pouvaient que soutenir ce mouvement.

Récemment, des expériences de création collective eurent lieu par l'intermédiaire d'un groupe de peintres qui dessinaient au studio en décrivant leur travail à l'antenne et en demandant aux auditeurs de dessiner en suivant leurs indications. L'ensemble des œuvres créées collectivement seront exposées dans une galerie alternative.

Ce n'est qu'un début dans les possibilités d'innovation créatrice de la radio puisque nous avons demandé à des poètes élémentaires de faire des créations originales de poésie sonore en utilisant toutes les possibilités de la radio. Nous les écouterons donc bientôt. Mais nous savons que les expériences continueront à se multiplier puisque la raison d'être de l'artiste est de toujours trouver de nouveaux chemins pour aller sur la rive d'en face.

Servin

Quelques disques en vente à la librairie du Monde libertaire (fin)

HUMOUR

FONT et VAL :	
<i>L'autogestion</i> .....	58 F
<i>Baader</i> .....	55 F
<i>A l'Olympia</i> .....	58 F
<i>Ils finiront sur l'échafaud (2 disques)</i> .....	80 F
<i>Messieurs « plus »</i> .....	58 F
<i>A Bobino</i> .....	58 F
P. FONT :	
<i>J'arrive pas à être hard</i> .....	58 F
<i>En public</i> .....	58 F
J. VILLERET :	
<i>A Bobino</i> .....	55 F
B. HALLER :	
<i>Un certain rire incertain</i> .....	55 F
G. BEDOS :	
<i>En public</i> .....	55 F

CHANTS RÉVOLUTIONNAIRES

<i>Chants révolutionnaires de notre histoire (Vol. 1 à Vol. 5)</i>	
<i>Chaque</i> .....	55 F
MONTEHUS :	
<i>Gloire au 17<sup>e</sup></i> .....	55 F
R. DUBOIS :	
<i>Le Chiffon rouge</i> .....	55 F
<i>Chants de révolte et de liberté</i> .....	55 F
LES QUATRE BARBUS :	
<i>Chansons anarchistes</i> .....	58 F
MOULOUJJI/F. SOLLEVILLE :	
<i>La Commune en chantant (2 disques)</i> .....	65 F
<i>Mai 68 : documents originaux enregistrés sur place (2 disques)</i> .....	65 F

EN ESPERANTO

MAX ROY CARROUGES :	
<i>Esperanto kaj libereco</i> .....	55 F
SAT-AMIKARO :	
<i>Nouveau cours rationnel d'esperanto (cassette)</i> .....	45 F

## 1<sup>er</sup> Mai 1983 : union de sommets confédéraux, un point c'est tout !

« **L** E congrès, considérant que les travailleurs ne peuvent compter que sur leur action propre pour améliorer leurs conditions de travail ; considérant qu'une agitation pour la journée de huit heures est un acheminement vers l'œuvre définitive d'émancipation intégrale ; donne mandat à la Confédération générale du travail d'organiser une agitation intense et grandissante à l'effet que : le Premier Mai 1906, les travailleurs cessent d'eux-mêmes de travailler plus de huit heures. » (CGT, congrès de Bourges, 1904).

Voilà l'origine de l'agitation du Premier Mai en France, une revendication pour la réduction du temps de travail, qui rejoignait le combat des travailleurs américains au cours duquel furent condamnés à mort cinq militants ouvriers anarchistes.

La résolution du congrès de Bourges spécifiait bien que les travailleurs ne pouvaient compter que sur leurs propres forces, reprenant la devise de la Première Internationale : « L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes. »

Comme on le sait, le syndicalisme français a subi de nombreux avatars... et aujourd'hui (revanche posthume de Jules Guesde ?) les intérêts politiques priment sur les intérêts syndicaux dans les sphères confédérales, tous sigles confondus. Cela est clair dans l'histoire du Premier Mai en France. De démonstration de la force autonome des travailleurs, cette ma-

nifestation est devenue une sorte de kermesse sociale.

Dans les premières années de la CGT, le Premier Mai était jour de grève (non payé, bien sûr). Ce n'est que peu à peu que la notion de fête du Travail s'est substituée à celle de jour de grève (ne parlons pas du muguet et des majorettes...).

Restons-en là avec l'histoire et contemplant la triste réalité actuelle. Les dernières années n'ont pas vu des manifestations du Premier Mai très revigorantes, à part les cortèges des travailleurs immigrés. Il est vrai que pour les confédérations syndicales, l'important était de montrer qu'on était plus fort que le voisin, voire qu'on « pouvait » à soi seul avoir la prétention du monopole ouvrier français !

C'est pourquoi les déclarations de Henri Krasucki en faveur d'un Premier Mai unitaire

ont tout d'abord surpris. Le colosse cégétiste avait-il peur de montrer ses pieds d'argile en manifestant tout seul ou voulait-il sincèrement un Premier Mai unitaire ? (Précisons que cette offre de manifestation commune s'adressait à la CFDT et à la FEN exclusivement. Et FO et la CFTC ? Krasucki aurait pu se payer le luxe gratuit de l'unité tous azimuts !).

La première réaction de Edmond Maire fut bougonne ; en fait, il laissait carte blanche aux structures régionales. Le piquant de ses dires, c'est que pour justifier le fait de traîner les pieds, il opposait la logique des « syndicalistes purs » CFDT aux réactions « partidaires » de la CGT. Hé ! Edmond ! les assises pour le socialisme et le perron de l'Élysée, les as-tu oubliées ?... Rappelons aussi que le dernier Premier Mai unitaire a eu lieu en 1979, der-

nière année de l'Union de la gauche...

Aujourd'hui, les états-majors politiques des confédérations ont pensé qu'une action unitaire, ce serait globalement bon pour l'agit-prop gouvernemental.

Le coup d'envoi a été donné par les Unions régionales parisiennes CGT, CFDT et FEN qui ont décidé une manifestation de la gare de l'Est à la place de la Bastille. Le représentant de la FEN avait même exprimé « le souhait qu'un grand nombre d'accords soient réalisés dans les autres régions de France » (1).

A noter que les représentants des trois confédérations avaient précisé lors de leur conférence de presse commune (13 avril) que le premier rang du cortège serait formé uniquement de syndicalistes. Précaution pour ne pas être taxés de politico-unitaires ? On ne sait, mais pour

nous, c'est clair : un Premier Mai unitaire dans ces conditions n'a rien à voir avec l'unité des travailleurs et est factice. Où est l'unité d'action pour la défense du pouvoir d'achat, pour les 35 heures, contre l'austérité ? L'unité se fait quand cela arrange nos directions confédérales, pas quand les travailleurs le demandent... Les syndiqués de base suivront-ils l'élan unitaire de leurs directions éclairées ou iront-ils à la campagne ? Quand on pense que la question de mots d'ordre unitaires ou non ne semble même pas avoir été soulevée, on se demande quel est le véritable but de cette unité de façade. En effet, ce Premier Mai commun ne servirait-il pas à masquer la baisse d'effectifs des centrales syndicales ? Cette intention se mêlant subtilement avec l'appui aux « propositions positives » du gouvernement et exprimant « la volonté des travailleurs d'un changement véritable ». Dans un cortège « unitaire », chaque confédération voudra tirer la couverture à soi. Nous ne savons pas s'il y aura beaucoup d'anarcho-syndicalistes... Ce dont nous sommes sûrs, c'est que nous serons le 1<sup>er</sup> Mai au matin, à 10 h, place de la Bastille, avec la Fédération anarchiste pour défilier sous des slogans tels que : « A bas l'Etat, les flics et les patrons ! »

Jean-Pierre GERMAIN

(1) Selon les informations au moment où nous mettons sous presse, la grâce unitaire aurait frappé Marseille, Montpellier, Toulouse, Lyon, Saint-Etienne, Roanne, Grenoble et Moulins.



## Etatisme et perspectives des luttes anarchistes

**A** la veille de ce 1<sup>er</sup> Mai, deux ans après l'installation de la gauche au pouvoir, nous pouvons peut-être nous interroger et nous positionner face à la politique menée et à l'action pratiquée. L'analyse spectrale de cette situation révèle en fait une re-composition de la classe ouvrière, une lutte de tendance au sein de l'Etat : le produit de la lutte de classes en 1983...

### De l'Etat en général

La notion moderne d'Etat est une donnée générale du XX<sup>e</sup> siècle. Forme normale d'organisation des collectivités fixées sur un territoire donné. C'est tout à la fois une puissance souveraine sensée représenter cette collectivité, un cadre juridique et administratif définissant des règles et des comportements.

Cette définition globale, malgré des singularités ethniques et/ou géographiques, peut s'appliquer à l'ensemble du globe, à l'Est comme à l'Ouest, comme pour le Tiers-Monde.

### De l'Etat en particulier

Le modèle dominant dans les pays de l'Ouest (Europe de l'Ouest, Etats-Unis, Japon) se caractérise par un Etat libéral, c'est-à-dire un juste milieu entre le conservatisme et le socialisme. Il est à la fois sensé s'opposer au fascisme et au communisme. C'est le garant de la liberté et de la démocratie.

Cette notion d'Etat est l'héritière des Lumières du 18<sup>e</sup> siècle et de la Révolution française (du moins de sa période de stabilisation) et s'inspire profondément de la pensée chrétienne, bien qu'il se dise laïc.

### L'Etat « gérant »

C'est le rapport de forces entre le pouvoir divin et l'idéologie socialiste véhiculée par les marxistes et les anarchistes. Lutte d'influence où les marxistes prirent le dessus sur les anarchistes. On les comprend fort bien,

les uns ayant une stratégie de renforcement de l'appareil d'Etat, les autres voulant le détruire.

La réussite industrielle de l'Etat gérant au siècle dernier a établi un compromis entre les tenants de l'Etat jusqu'à nos jours. De l'humanisme chrétien à l'humanisme socialiste (dans la pensée et non dans l'acte), en passant par l'humanisme républicain, nous en arrivons à la social-démocratie.

La social-démocratie veut renouveler le vieux discours humaniste ; elle a besoin pour ce faire de toutes les forces de la Nation, elle rejette donc la lutte de classes. Elle n'est pas une étape de transition, mais bien une donnée fondamentale et permanente. C'est la meilleure configuration possible, dans nos sociétés modernes, pour l'existence du capitalisme.

### De l'utilisation de la social-démocratie

Tous les courants d'idées et de pensées progressistes se retrouvent dans la conception étatique de la social-démocratie : réformateurs, réformistes, marxistes. Qu'il s'agisse d'une harmonisation des rapports entre le patron et l'ouvrier, d'une accumulation de réformes dans un espoir, lointain, de mieux-être entre toutes les stratifications sociales ou d'une classe ouvrière combative, transcendée par son Parti éclairé.

### De la lutte de classes à la lutte de castes

Nous voilà dans le vif du sujet. Actuellement, nous assistons à une lutte de tendances au sein de l'appareil d'Etat, chacun voulant faire ses preuves, chacun possédant sa Vérité pour juguler la crise. Aussi, selon la période, selon l'importance de tel ou tel clan, la classe ouvrière se voit ballottée dans cet océan confus où seuls émergent les politiciens et les futurs tyrans. De ce fait, chacun utilisant la classe ouvrière en la flattant, en la caressant dans le sens du poil, l'intègre davantage dans le système économique régi par le capitalisme.

Solidement encadrée par les organisations syndicales (bien qu'il n'y ait qu'un salarié sur cinq de syndiqué),

agitant le spectre du chômage et de l'insécurité, le consensus tant désiré par Giscard se réalise et s'étend de nos jours. Il n'y a qu'une certaine droite et différentes corporations réactionnaires pour relever la tête et descendre dans la rue.

Car le fond du problème, en fait, c'est la pérennité du système capitaliste. En effet, tant que vivra le profit, le capitalisme demeurera et l'Etat, instrument politique de domination des classes possédantes (car il faut appeler un chat un chat), tantôt en régulant, tantôt en réprimant, au nom de l'intérêt commun bien sûr, rythmera la vie de toute société capitaliste.

### Nos tâches

Il nous est impossible de définir, aussi mécaniquement que certains, une stratégie scientifique, rigoureuse, sans faille, de rupture définitive. Non pas par incapacité, mais par sincérité, par pragmatisme : l'idée naît de l'action et doit retourner à l'action.

Les années qui viennent risquent d'être difficiles, ne baissons pas les bras. Partout où cela est possible, faisons entendre notre voix. Partout où nous pouvons dénoncer l'injustice, la corruption, l'intégration, la trahison, crions-le.

« Changer la vie » est une chose trop importante pour la laisser aux politiciens. « Changer la vie », c'est produire selon nos besoins et travailler selon nos moyens. C'est créer une société d'individus libres et égaux. C'est être capable de décider et d'agir ensemble. C'est supprimer les frontières racistes et sexistes qui régissent nos comportements. C'est supprimer la hiérarchie et l'autorité. C'est mettre à bas l'oppression et l'exploitation. C'est construire une société sans classes et sans Etat.

On le voit, nul ne peut être d'accord avec nous, si ce n'est les exploités. Aussi, nous tenons à jeter bien fort à la figure de tous ceux qui veulent nous faire payer la crise : « que si le capitalisme est malade, qu'il crève ! »

Joël SAINTIER